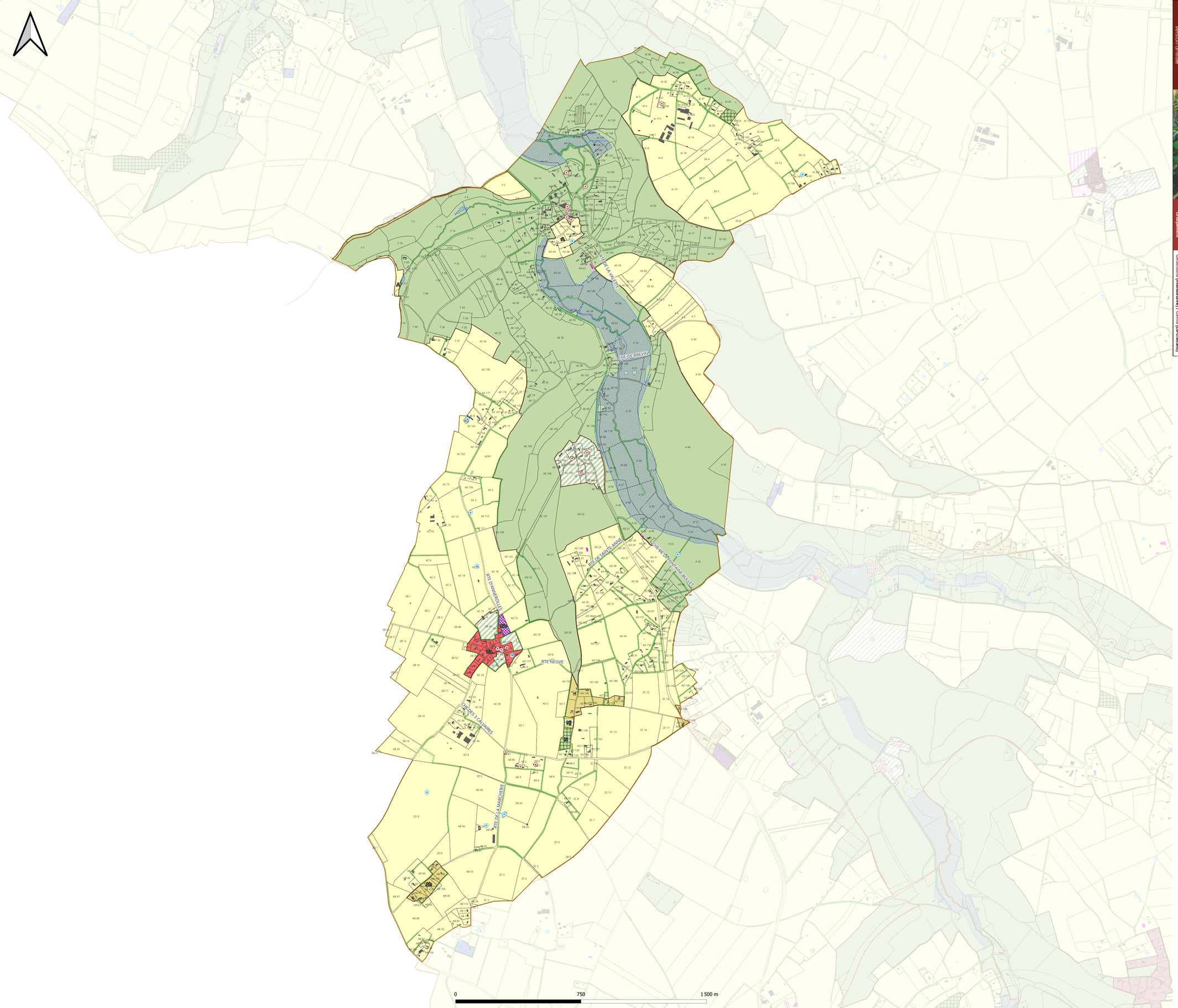

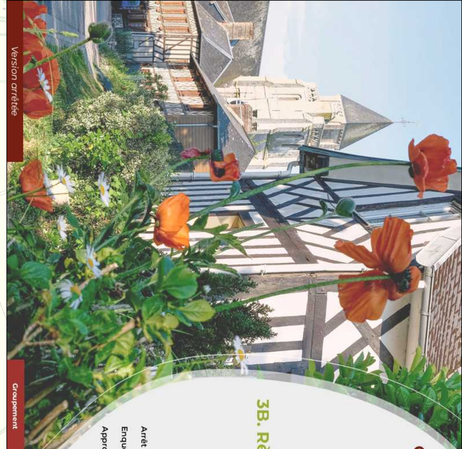

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ASNIERES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
ASN-ER1	0,49	Création de cimetière et parking	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

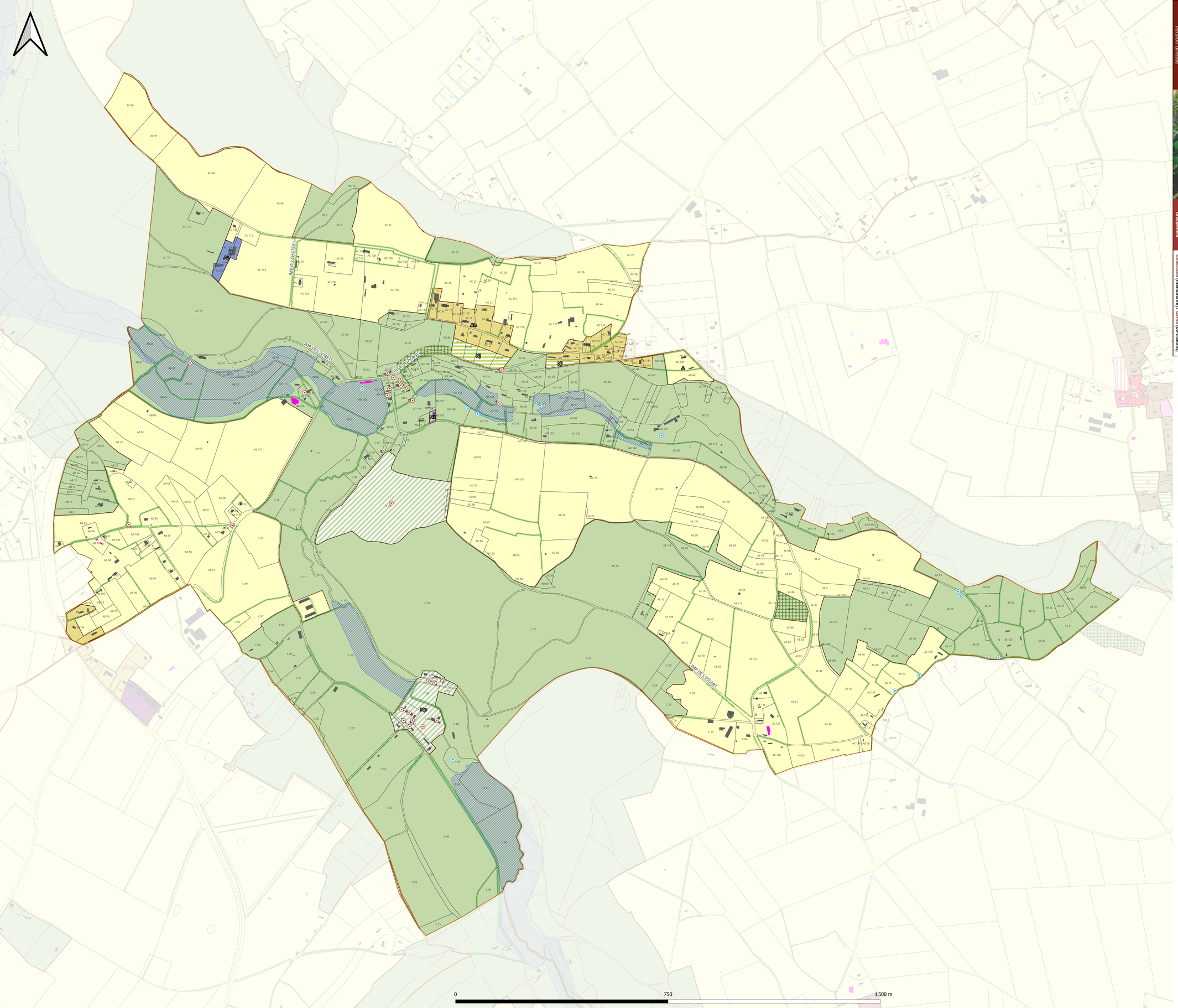



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
BAILLEUL-LA-VALLEE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

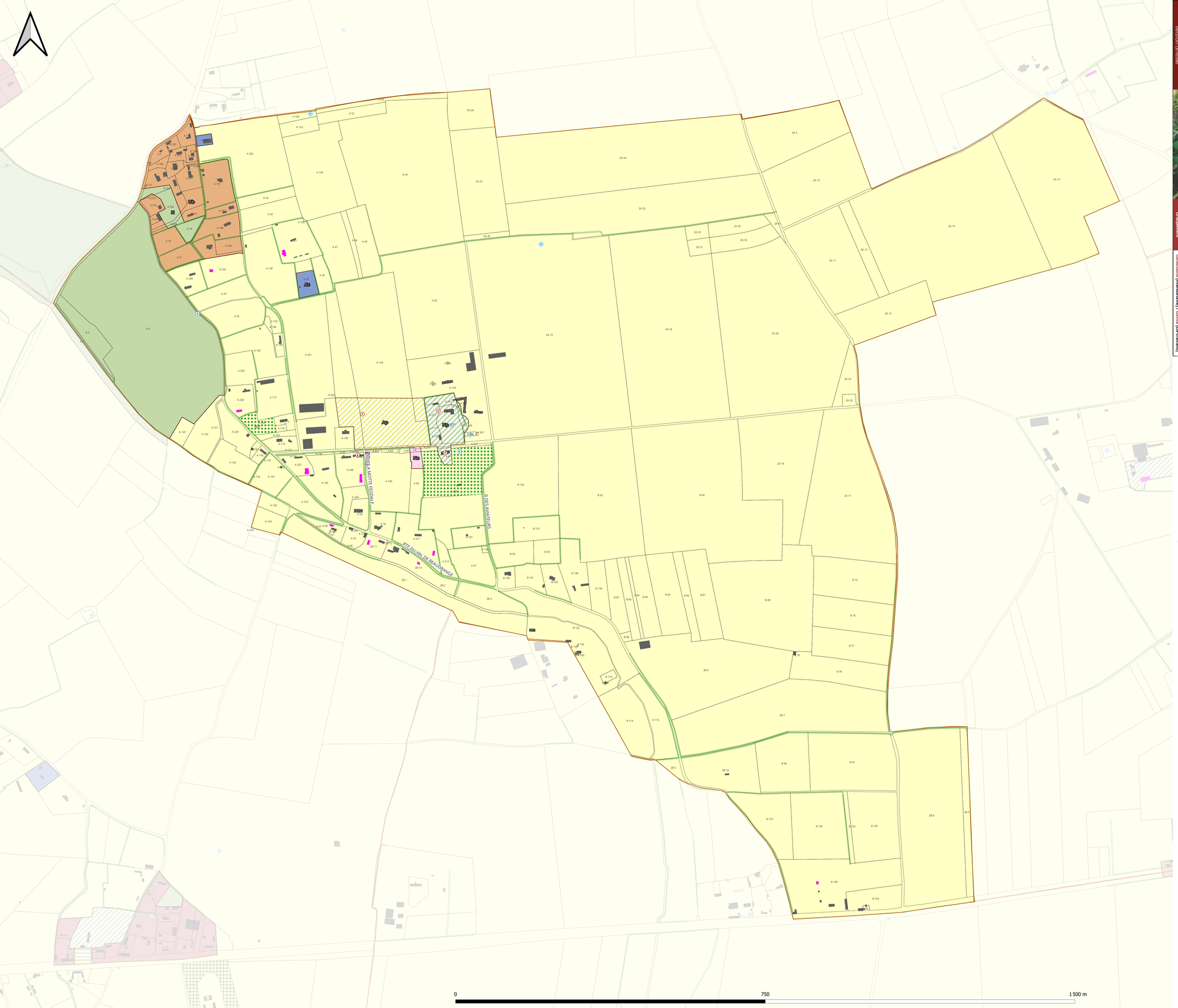

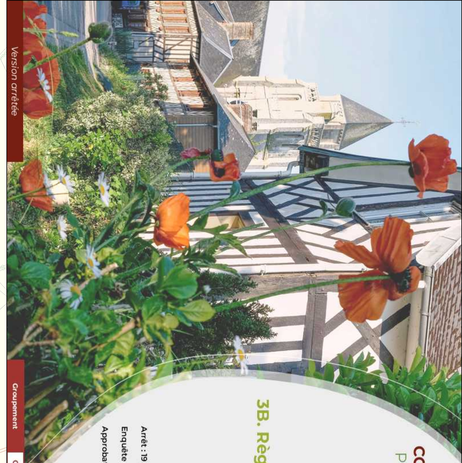

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
BARVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
BAR-ER1	0,03	Stationnement mairie	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

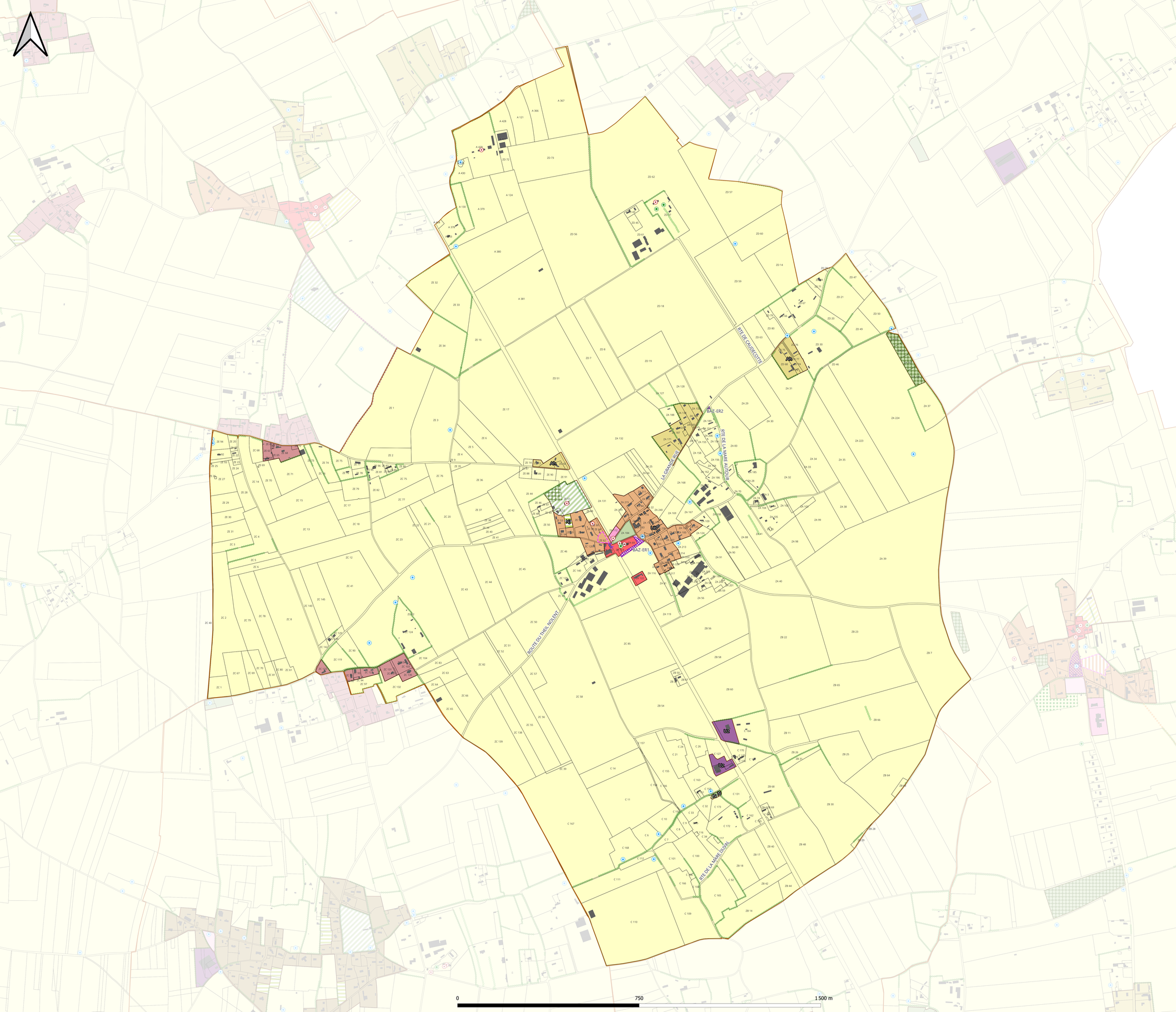



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
BAZOQUES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
BAZ-ER1	0,15	Extension de cimetière	Commune
BAZ-ER2	0,01	Sécurisation du carrefour	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

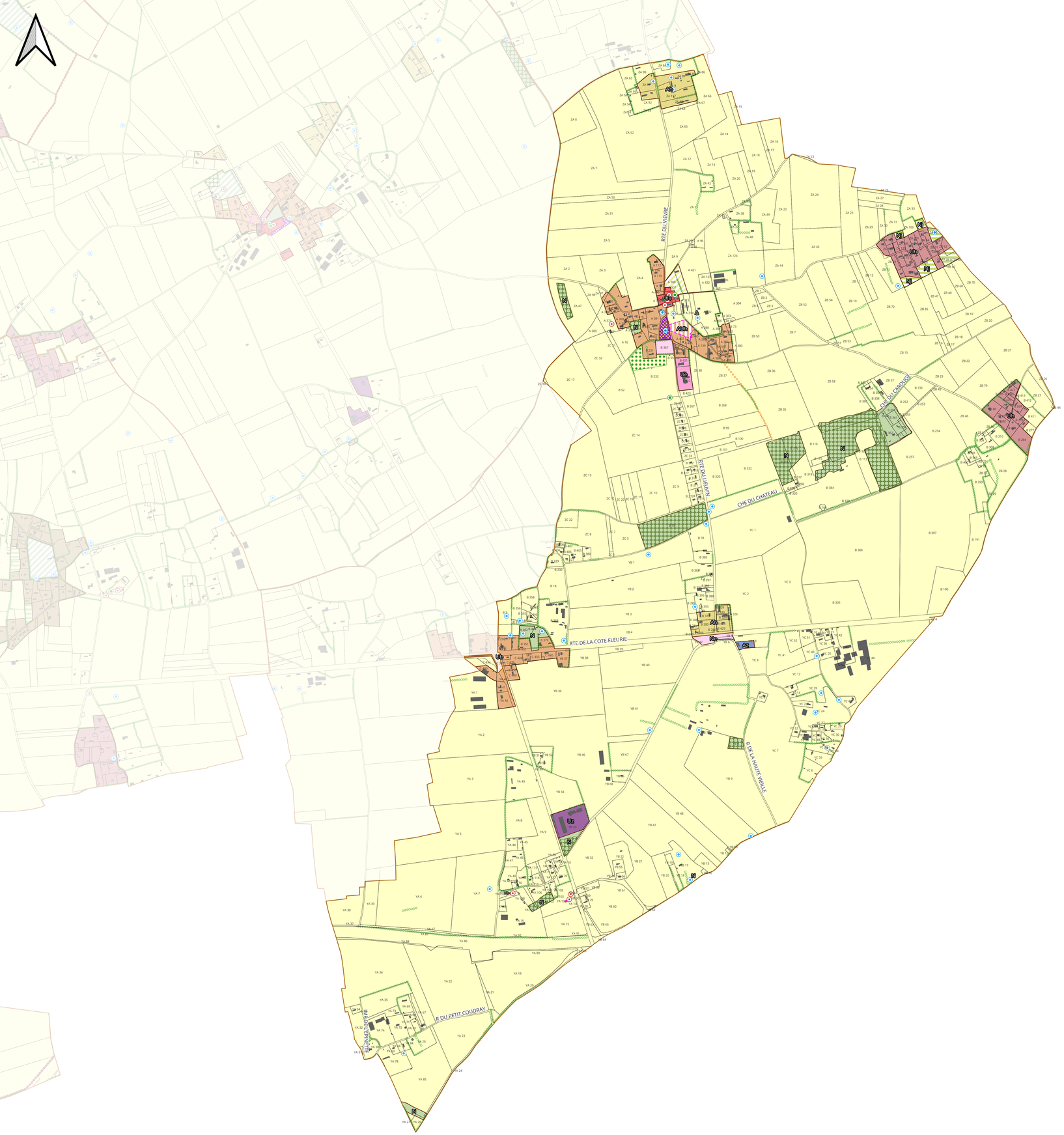

0 750 1 500 m

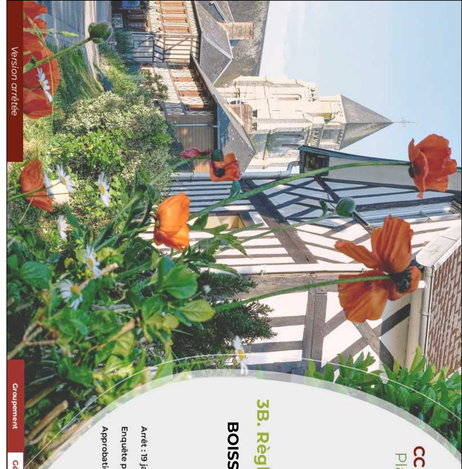

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
BOISSY LAMBERVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à créer (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
BOI-ER1	0,4	Réaménagement du centre bourg (déplacement de la maire, du monument aux morts, stationnement)	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

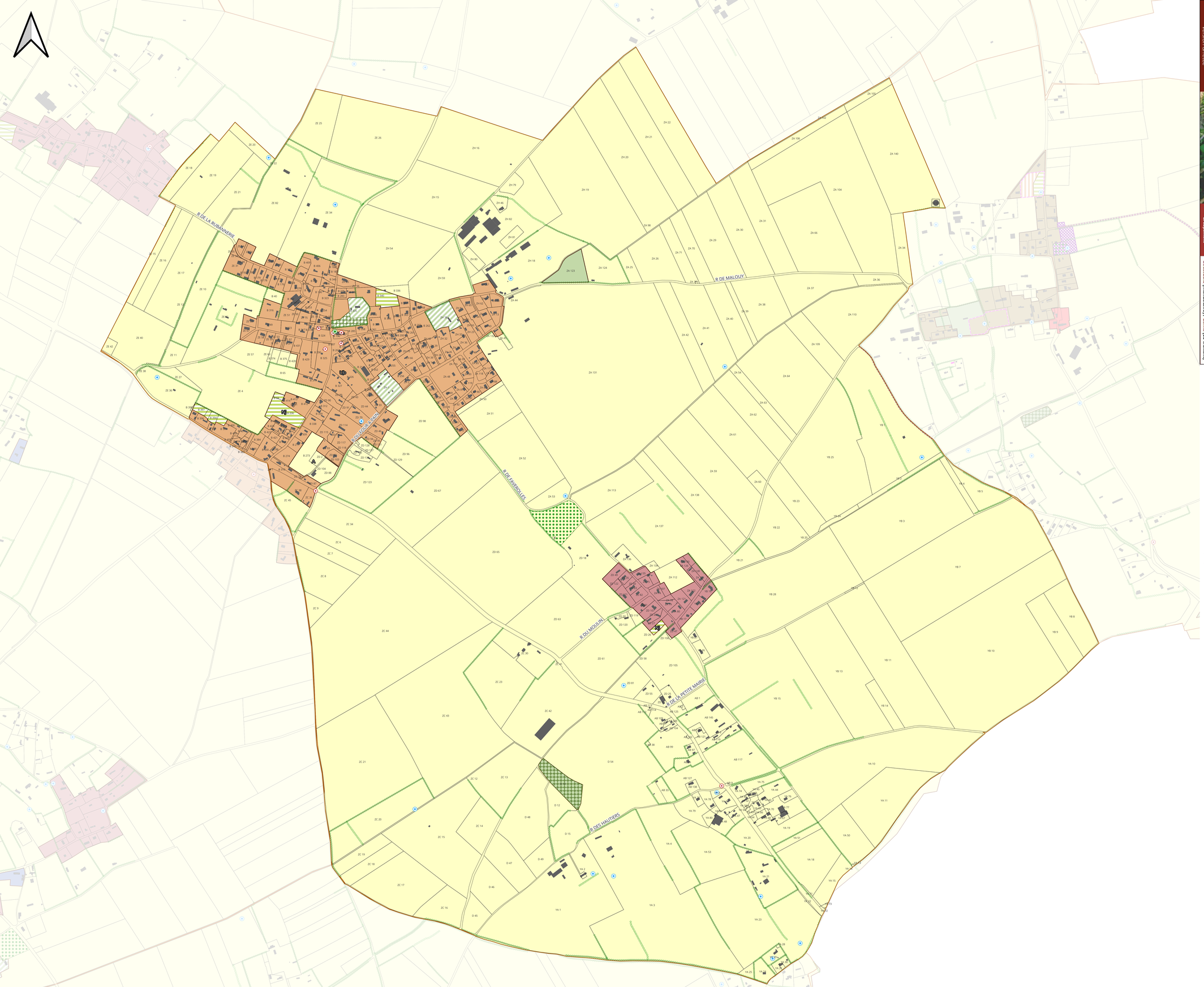

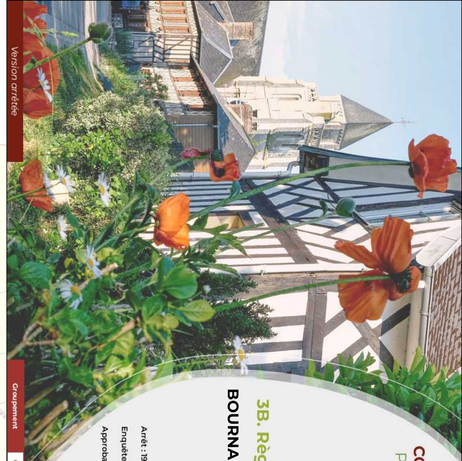

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
BOURNAINVILLE FAVEROLLES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

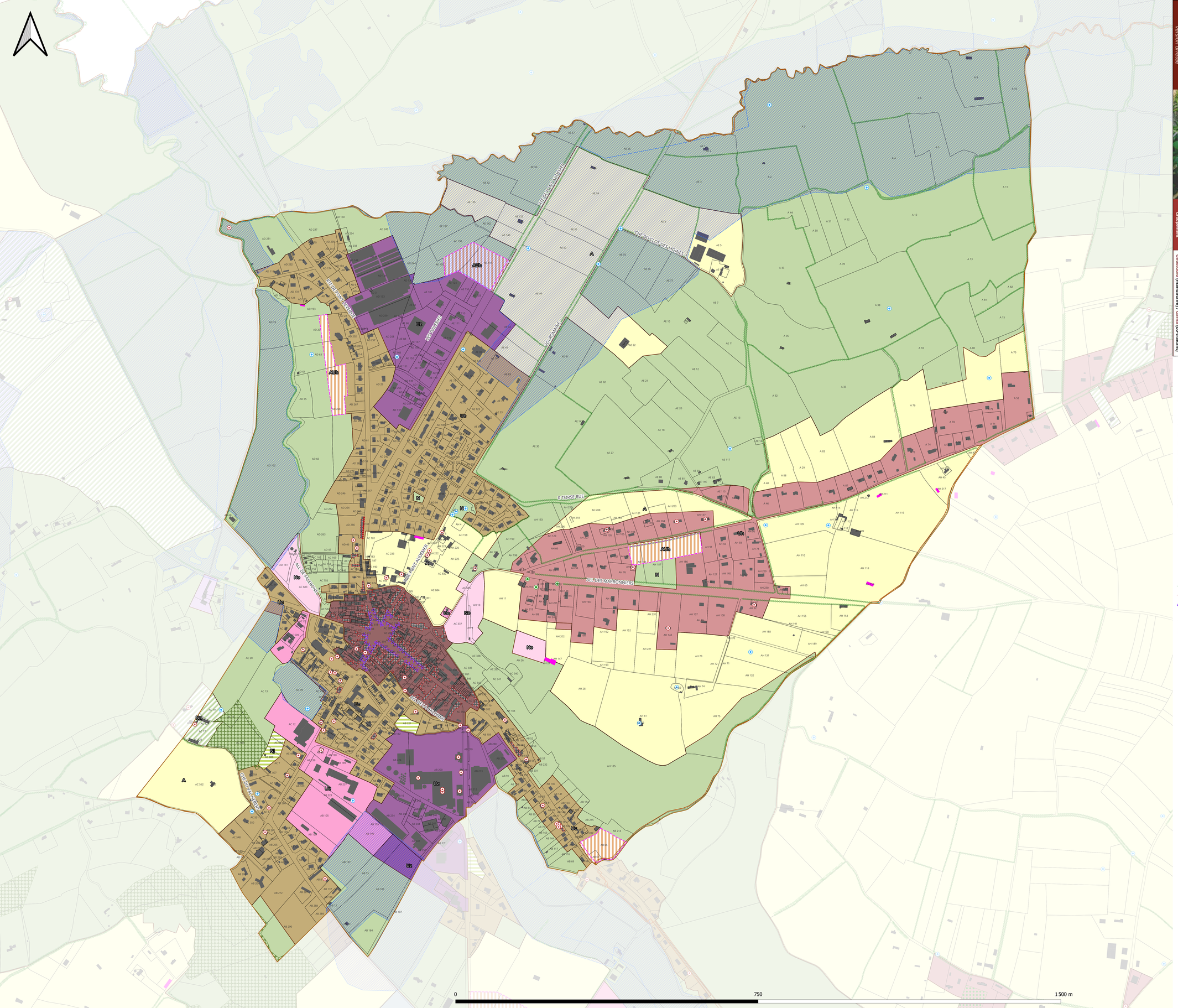



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
CORMEILLES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Ensemble d'éléments patrimoniaux et paysagers à préserver (L.151-19 et 23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

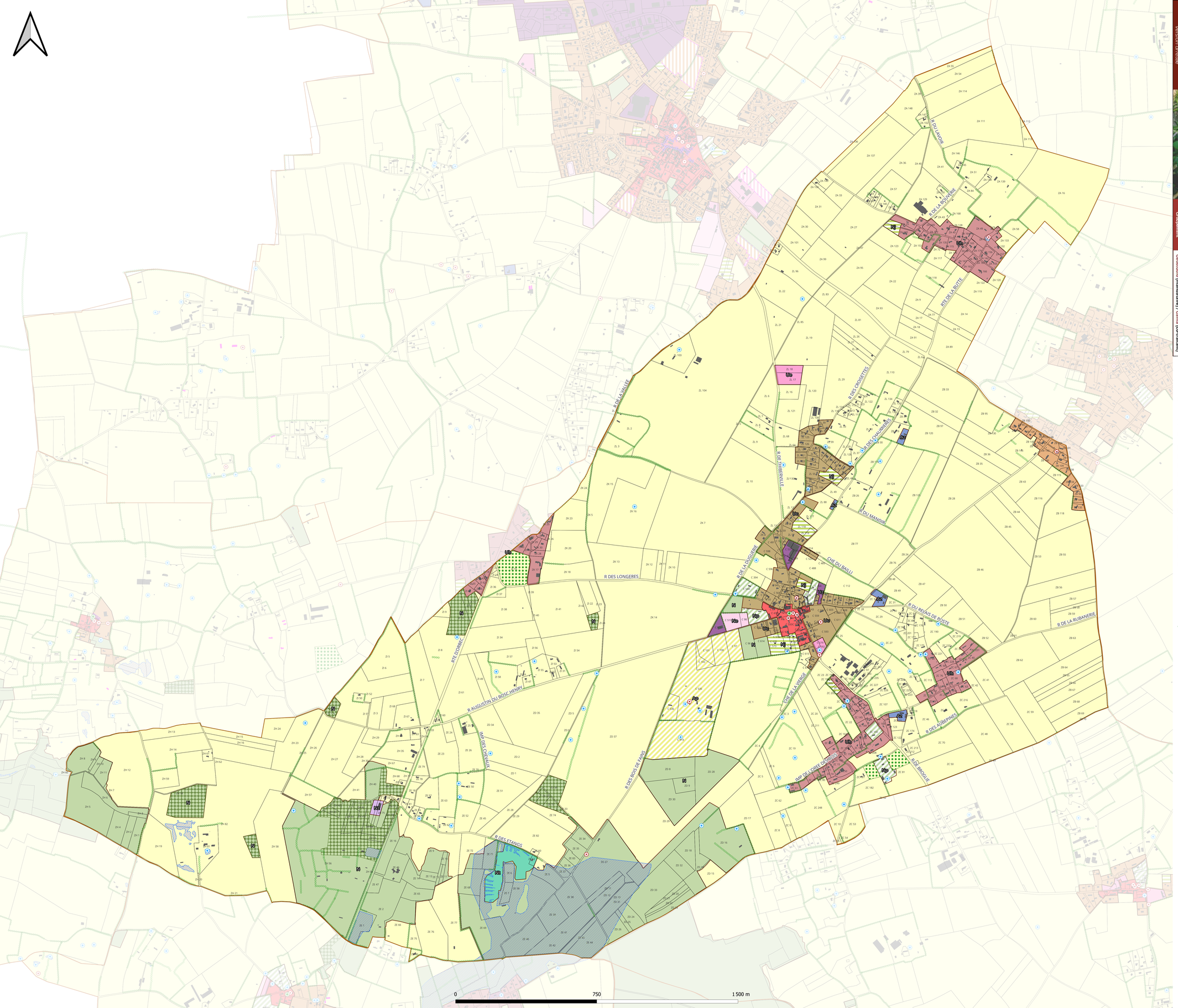



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
DRUCOURT

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

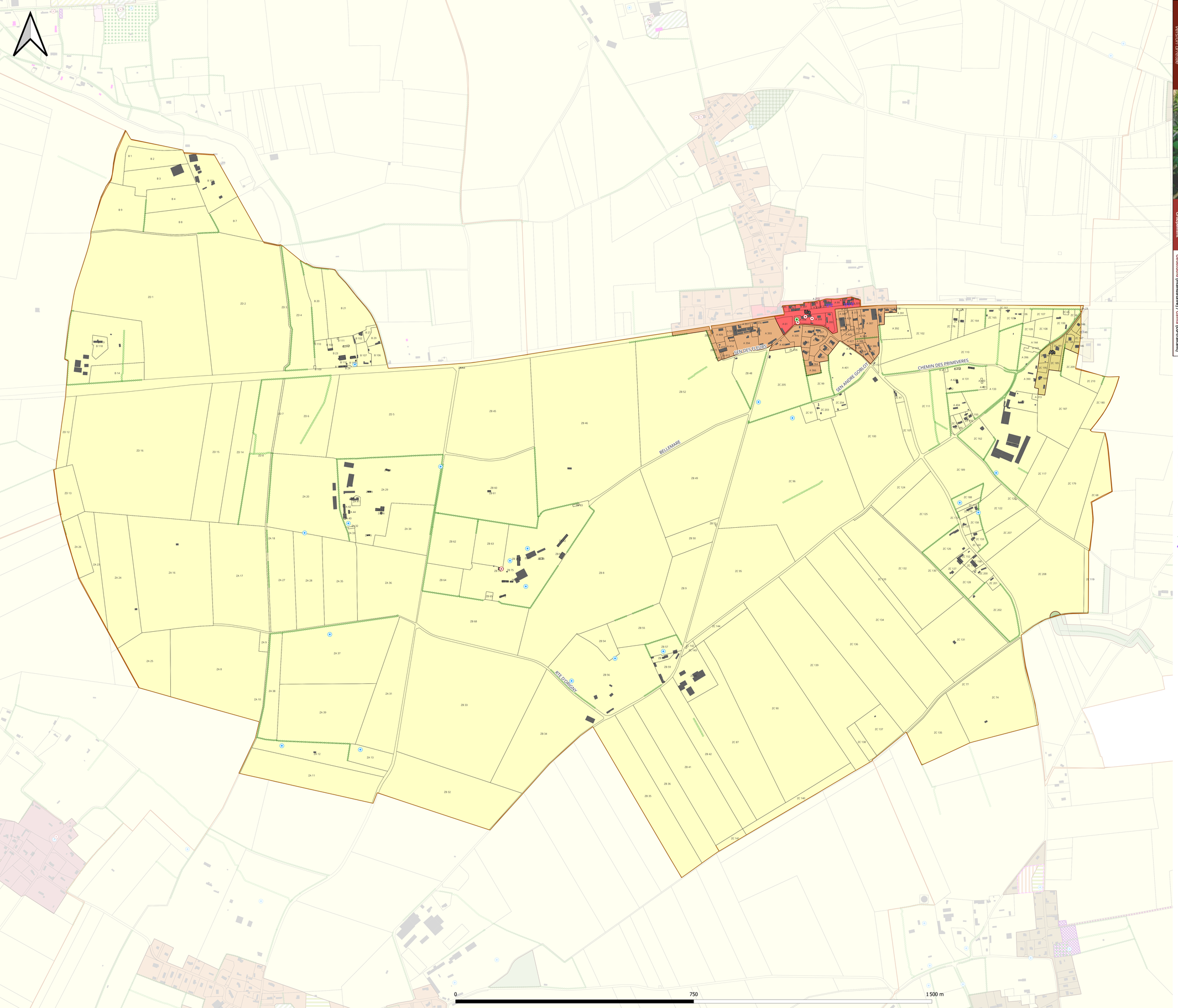

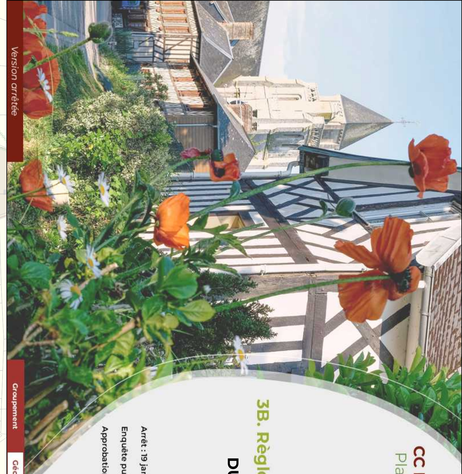

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

DURANVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

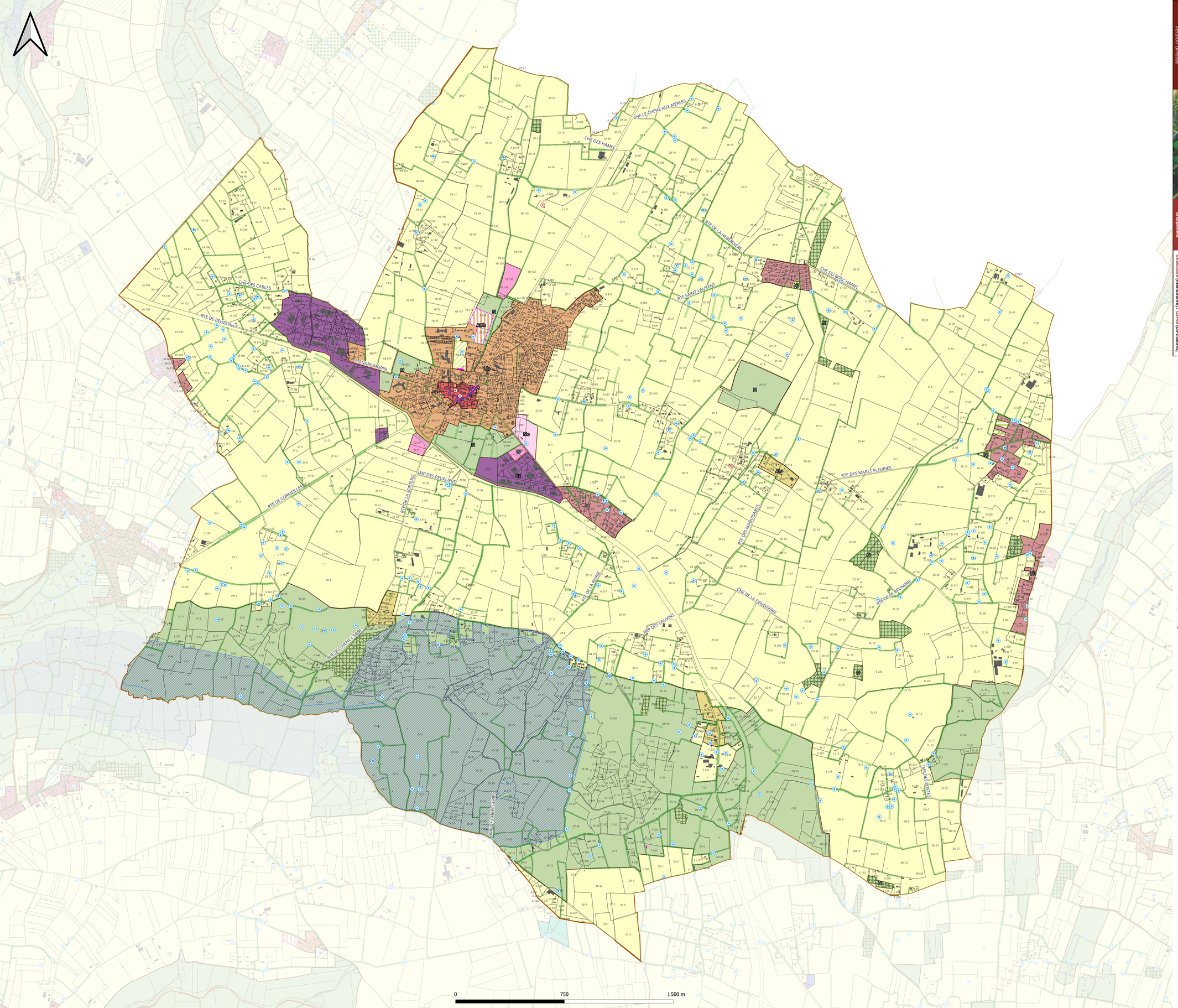



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
EPAIGNES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à créer (L.151-38 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

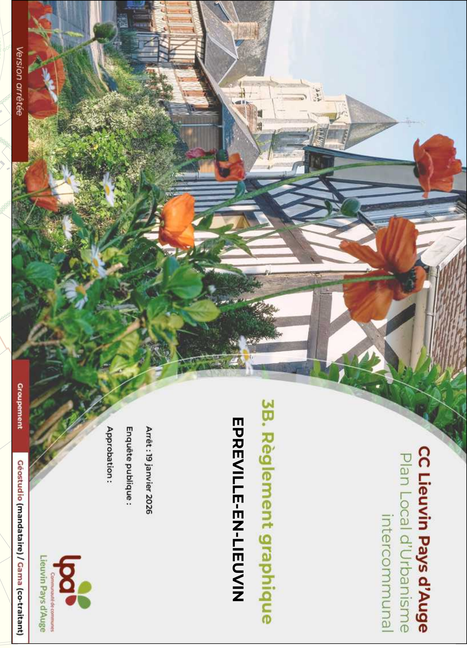

Version arrêtée

Groupement

Géoportail (mandataire) / Carmo (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

EPREVILLE-EN-LIEUVIN

Arrêt : 19 janvier 2026

Enquête publique :

Approbation :

0 750 1 500 m

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
EPR-ER2	0,27	Création de talus pour la gestion des ruissellements	Commune
EPR-ER1	0,32	Création de talus pour la gestion des ruissellements	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

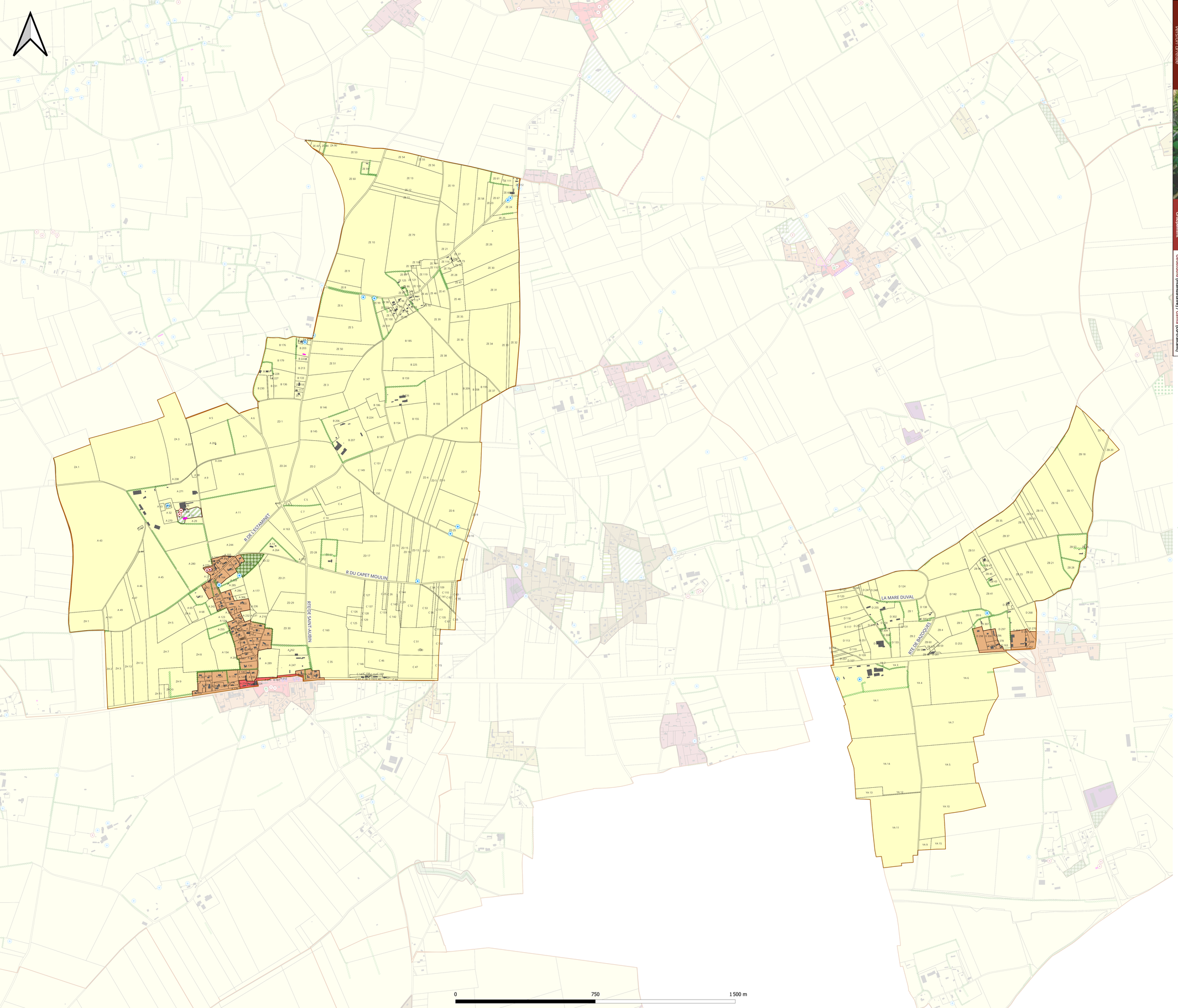



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
FOLLEVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

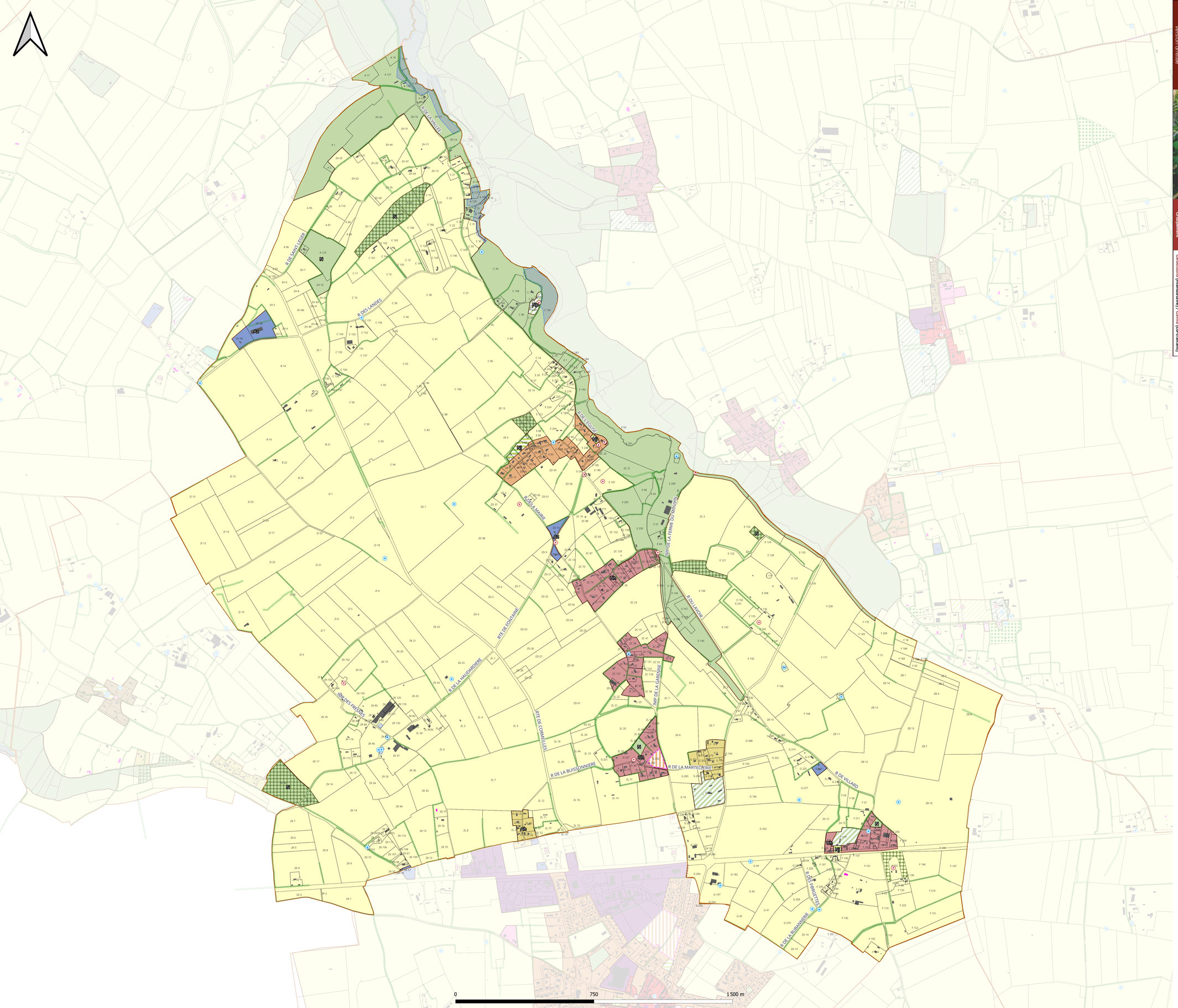



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
FONTAINE LA LOUVET

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

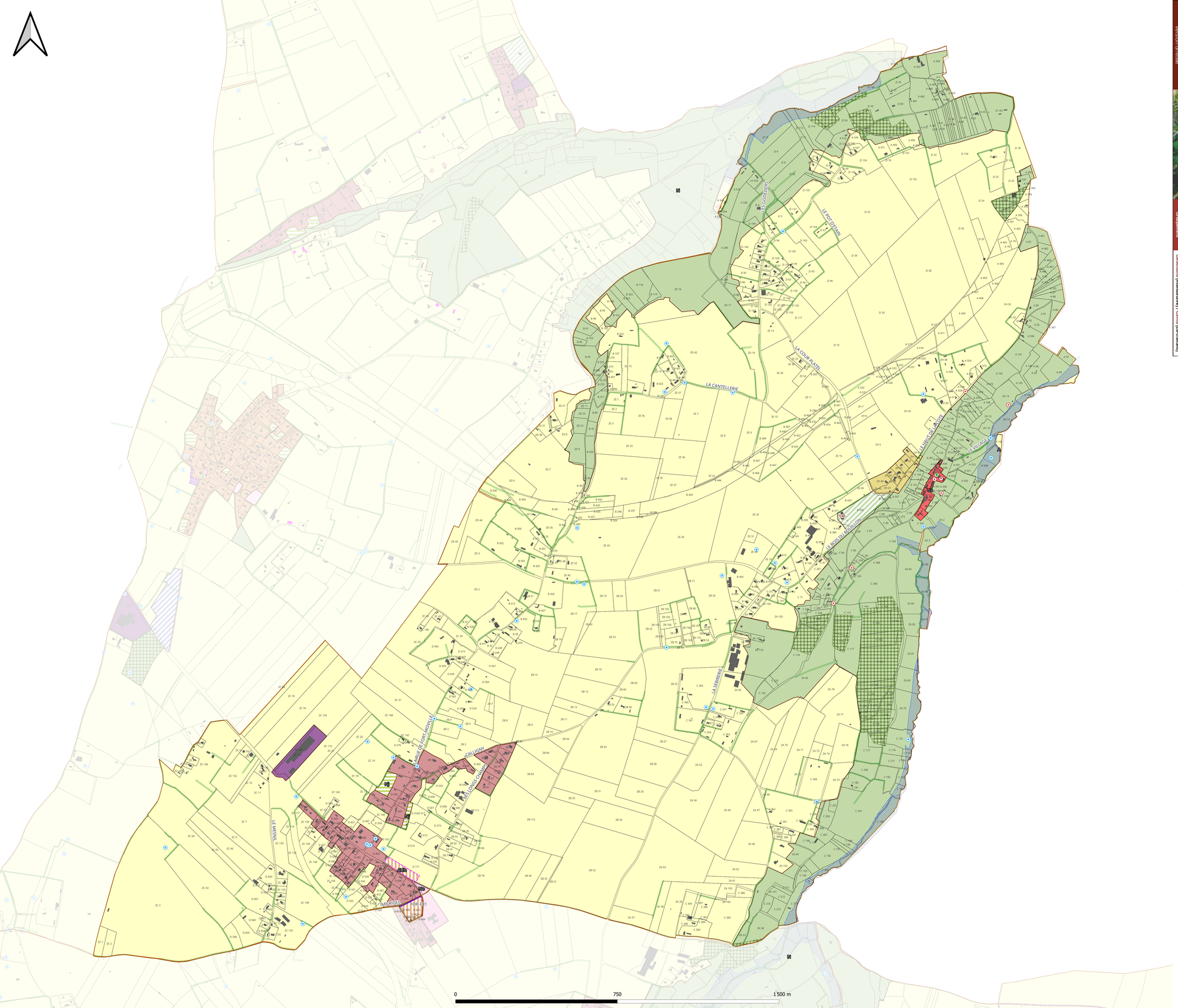

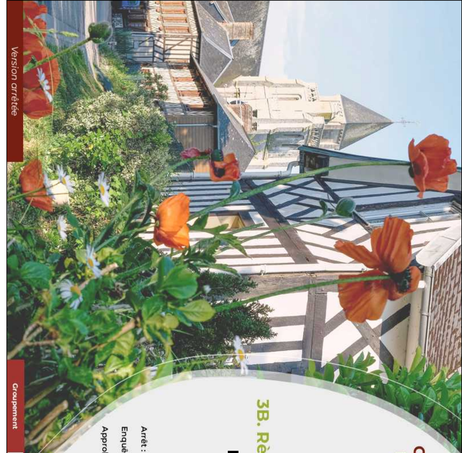

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Garma (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
FORT-MOVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
FOR-ER1	0,02	Elargissement de la voirie	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

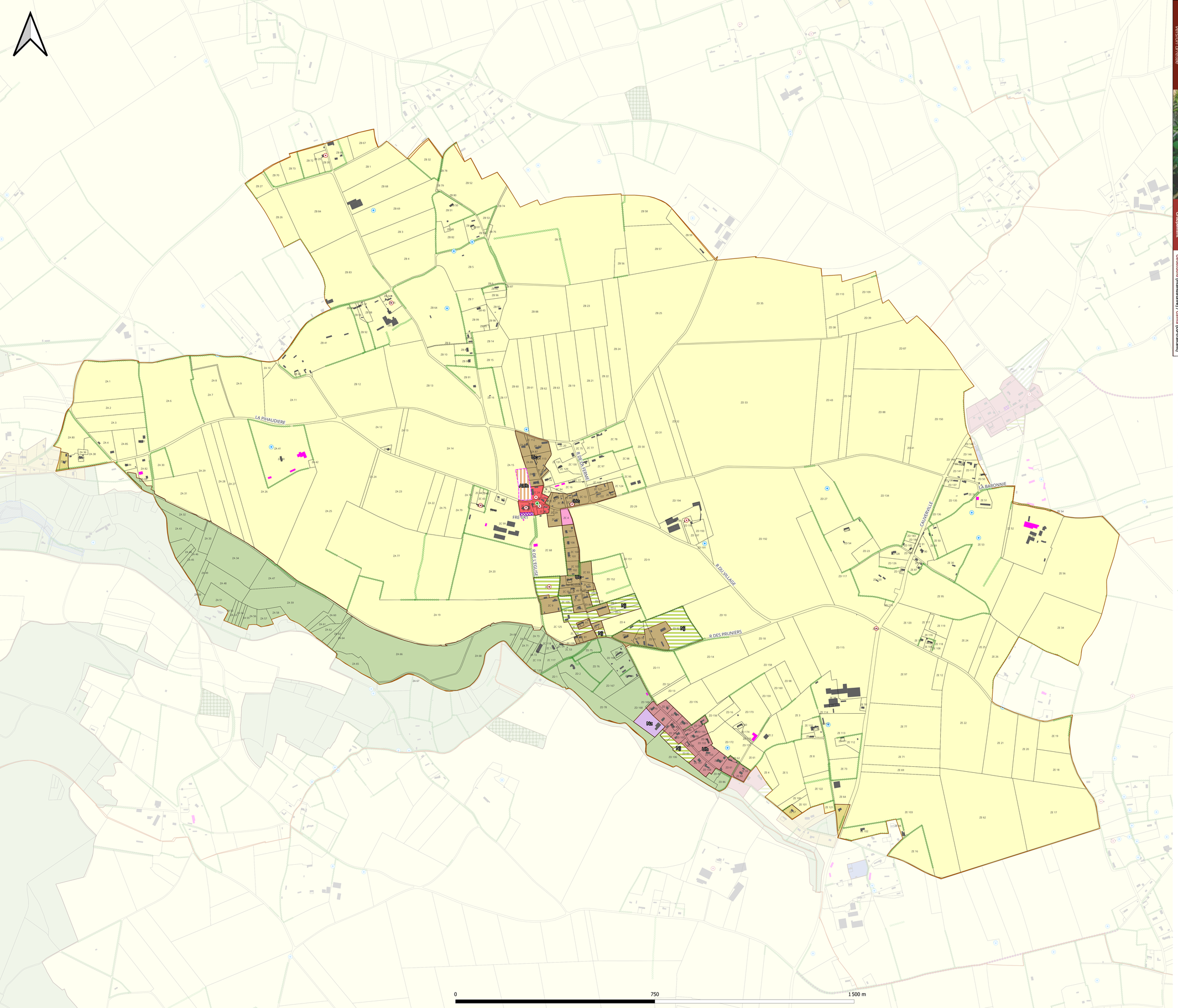



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

Lieuvin Pays d'Auge

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
FRESNE-CAUVERVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
FRE-ER1	0,06	Extension de cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

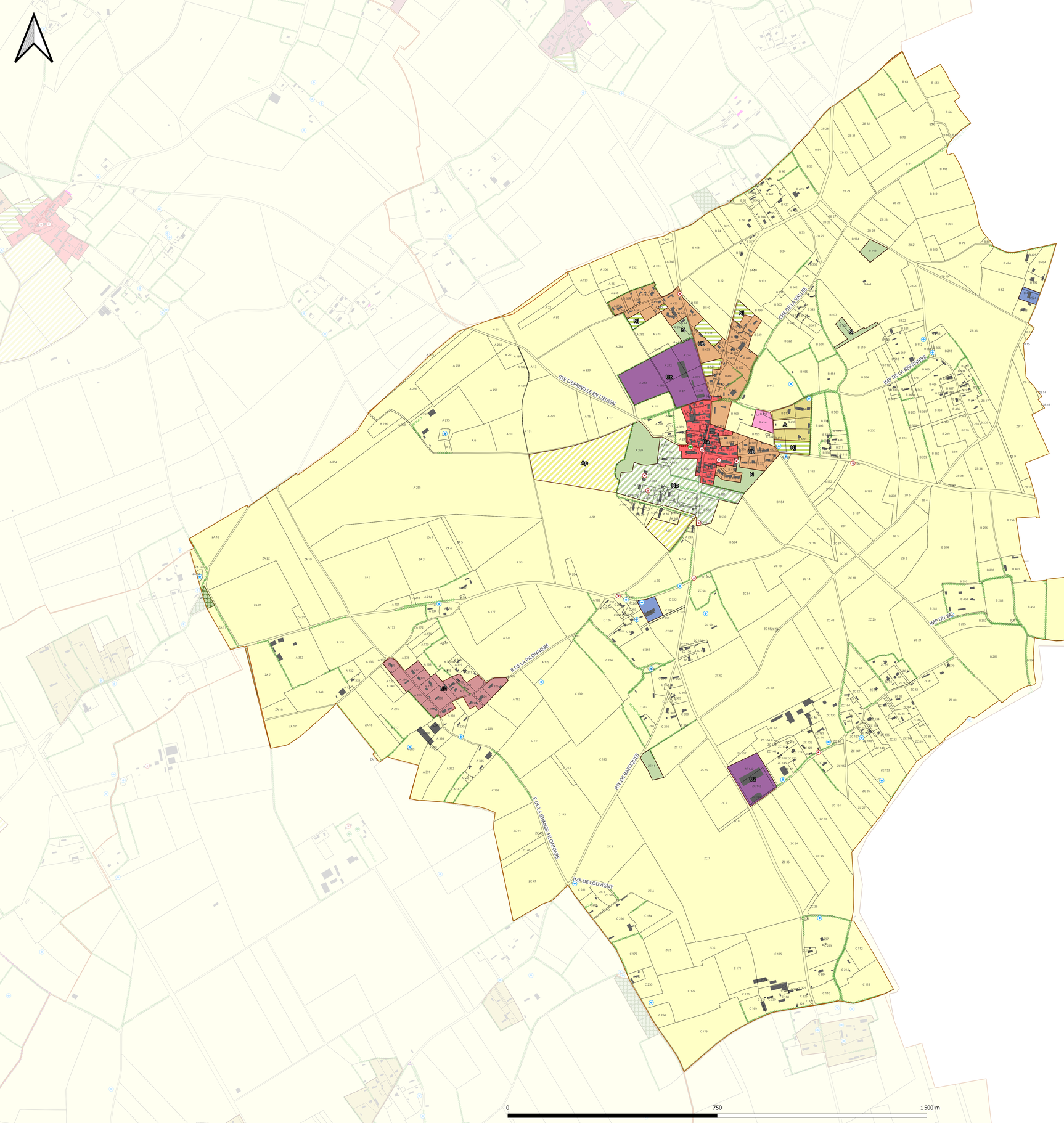



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
GIVERVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

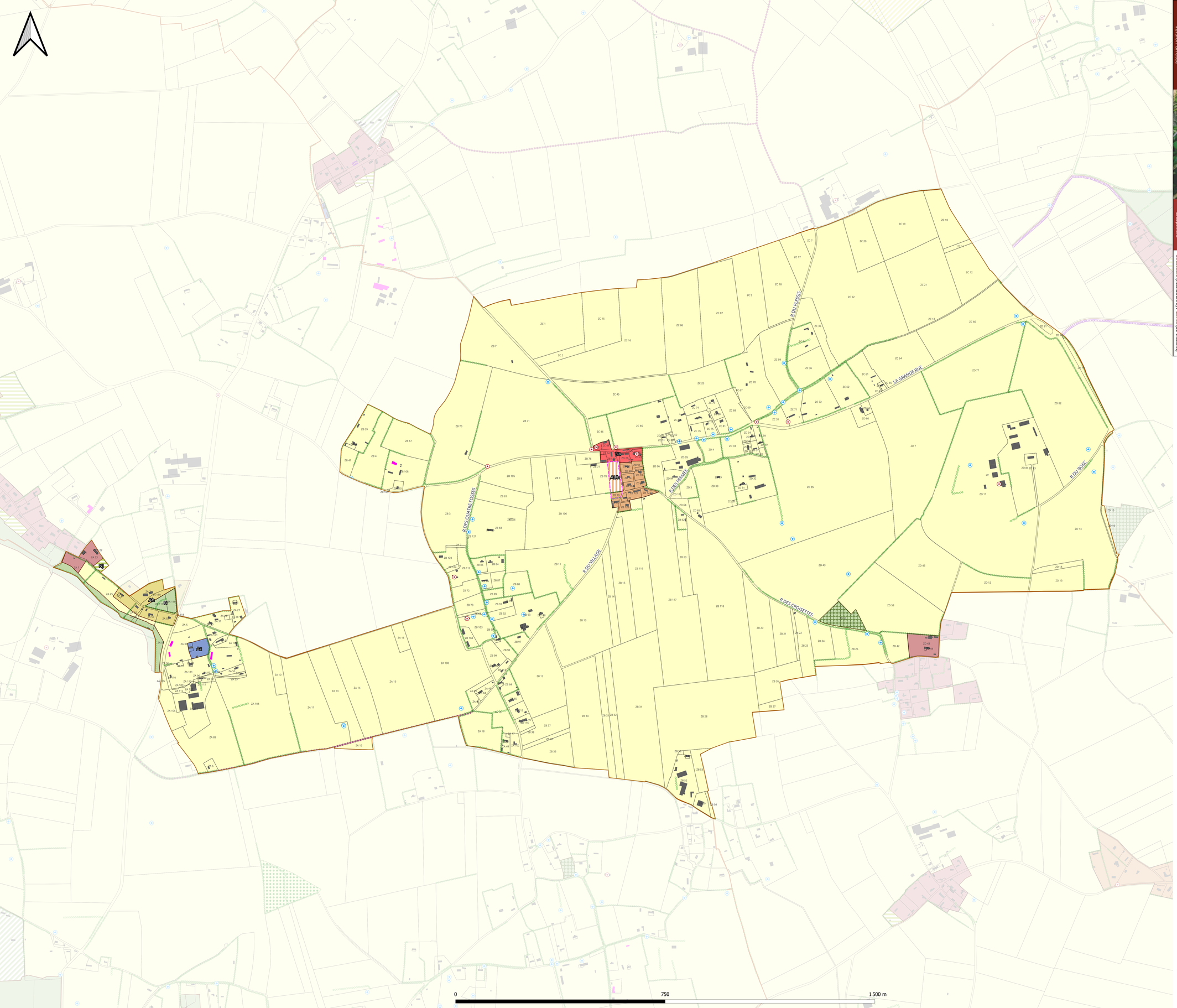

Version arrêtée



Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
HEUDREVILLE EN LIEUVIN

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

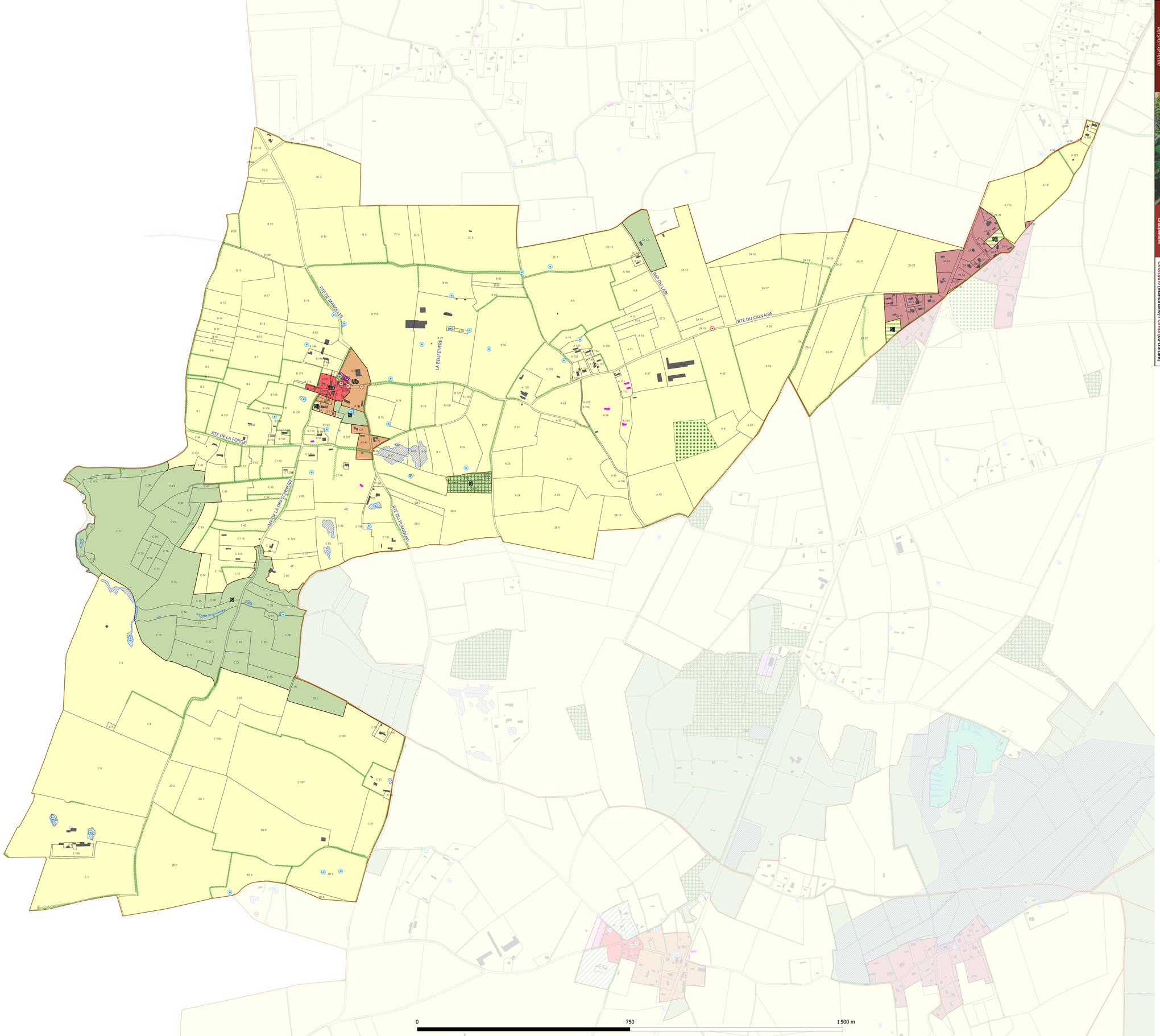



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LA CHAPELLE HARENG

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
CHH-ER1	0,05	Extension de cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

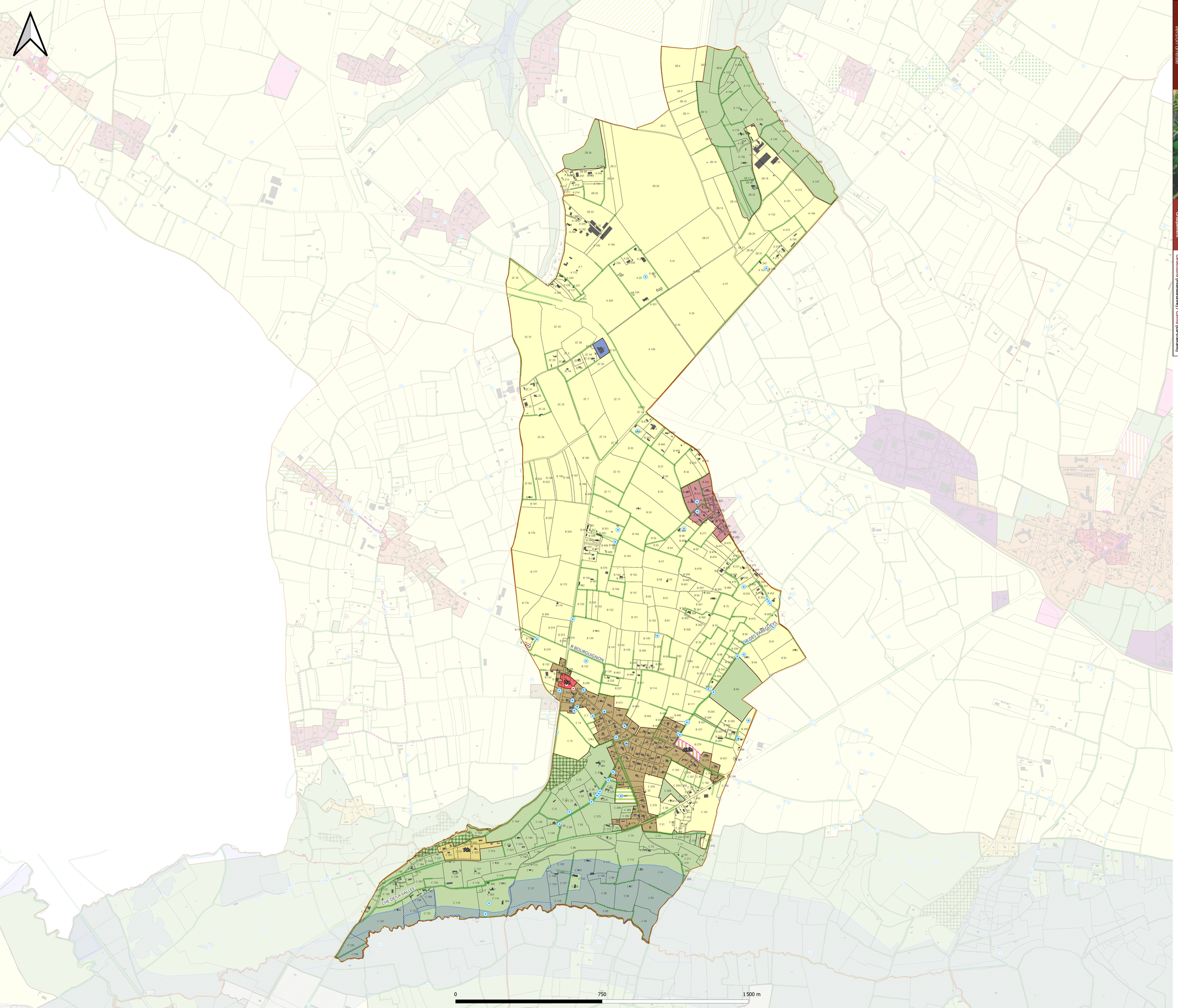



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LA CHAPELLE-BAYVEL

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

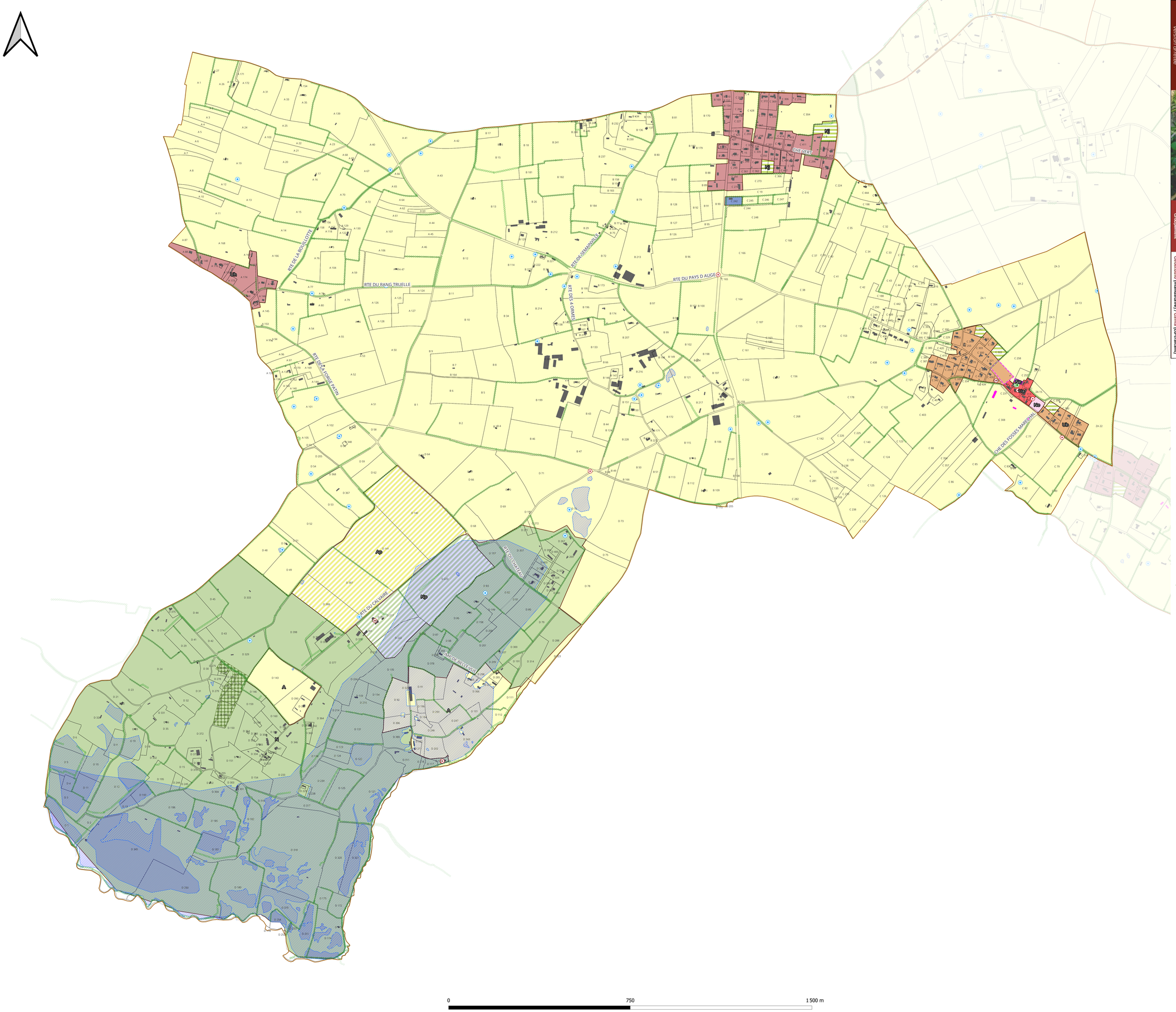



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LA LANDE SAINT LEGER

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
LSL-ER1	0,04	Extension de cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

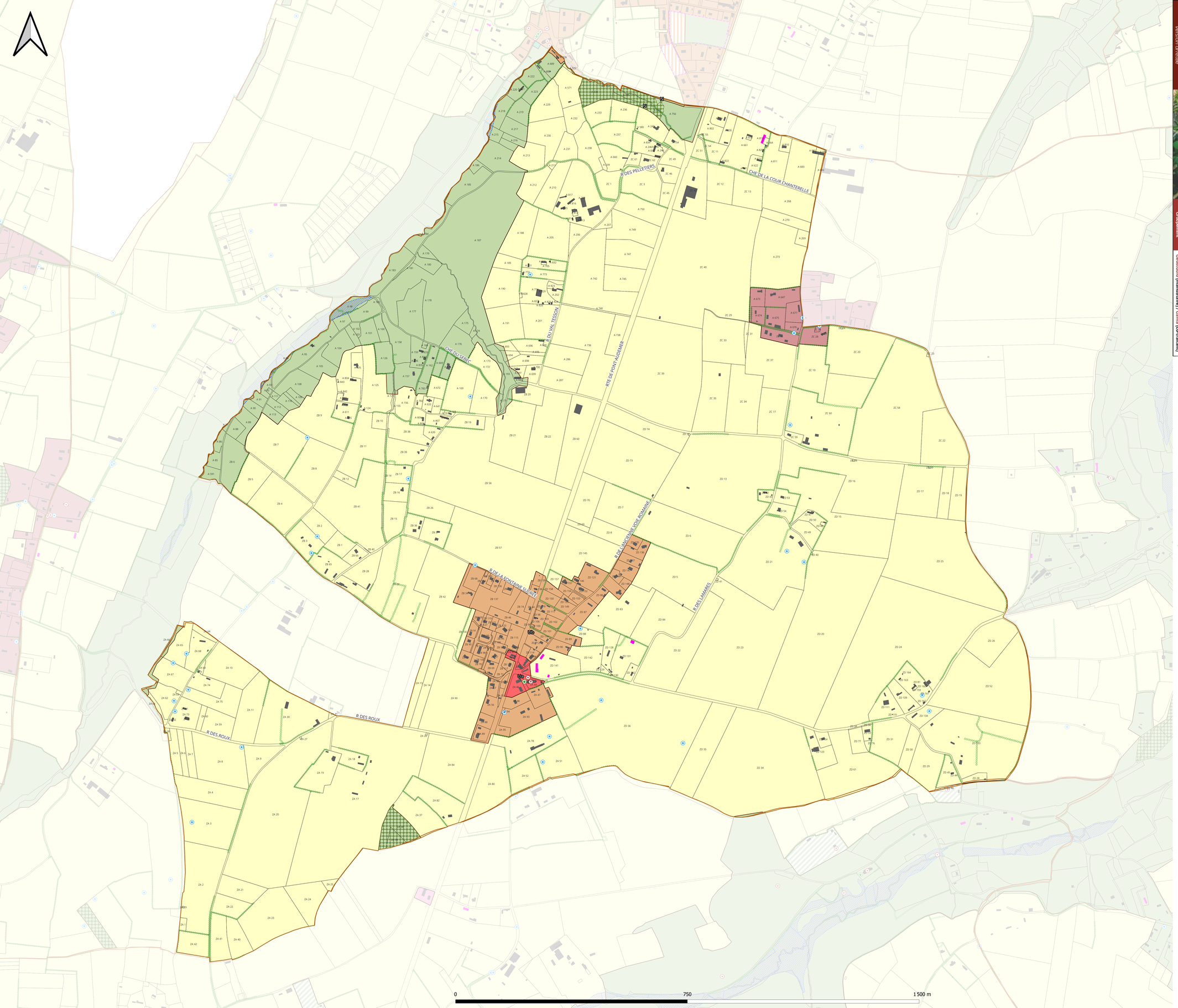

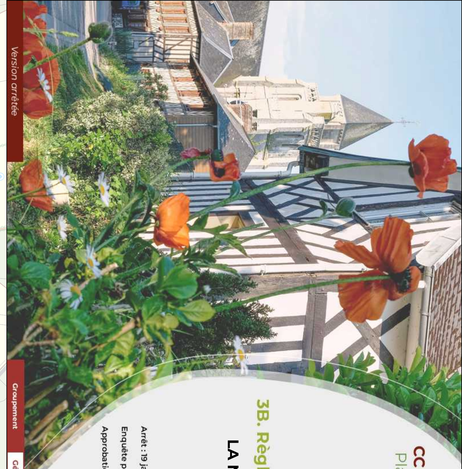

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LA NOE-POULAIN

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

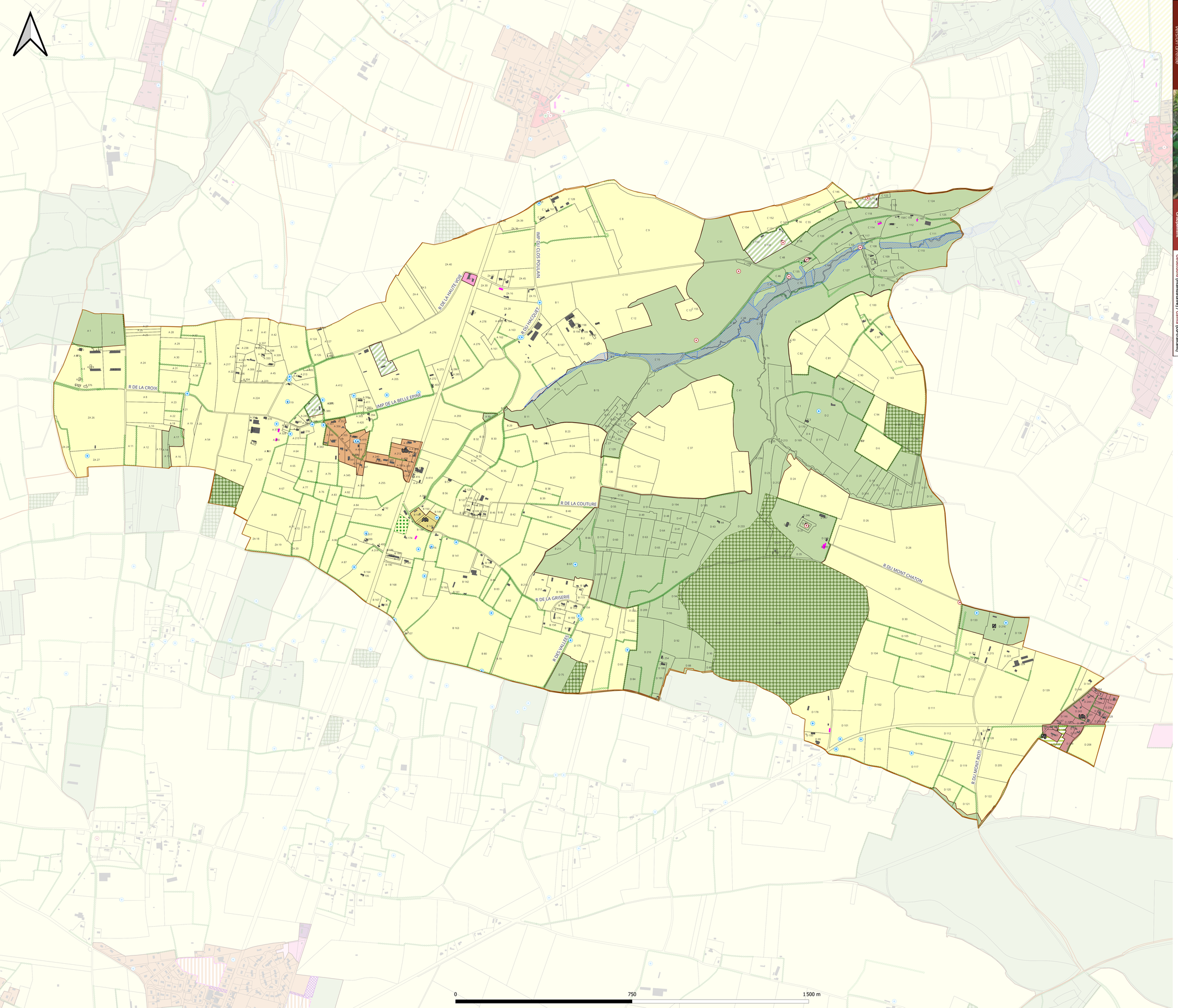



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LA POTERIE-MATHIEU

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

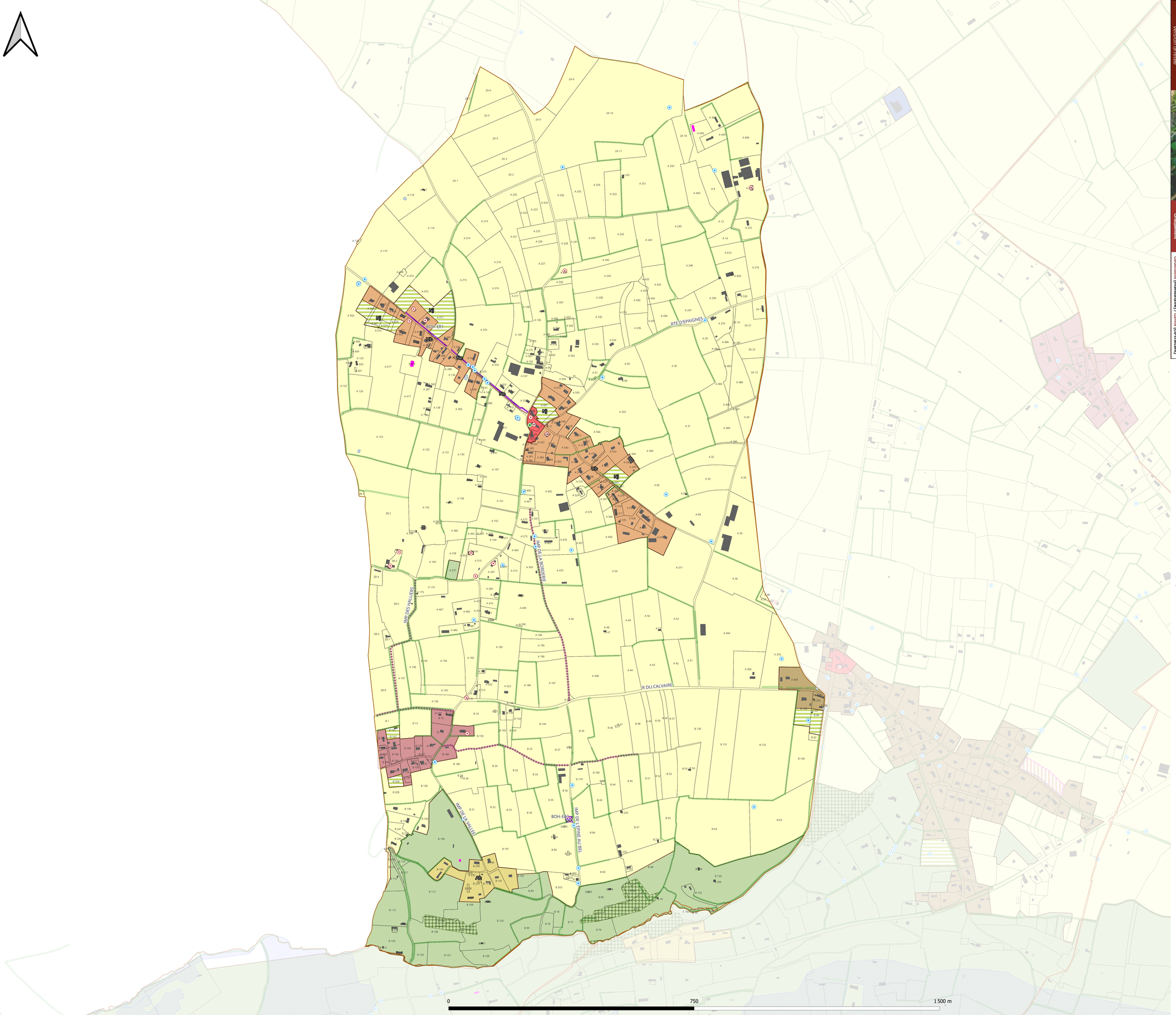

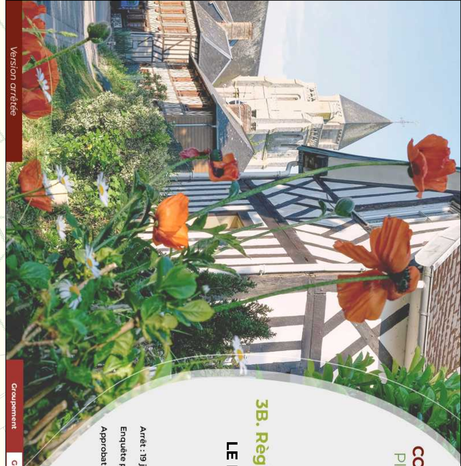

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LE BOIS HELLAIN

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
BOH-ER1	0,04	Elargissement de la voirie	Commune
BOH-ER2	0,08	Elargissement de la voirie	Commune
BOH-ER3	0,04	Création d'une défense à incendie	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

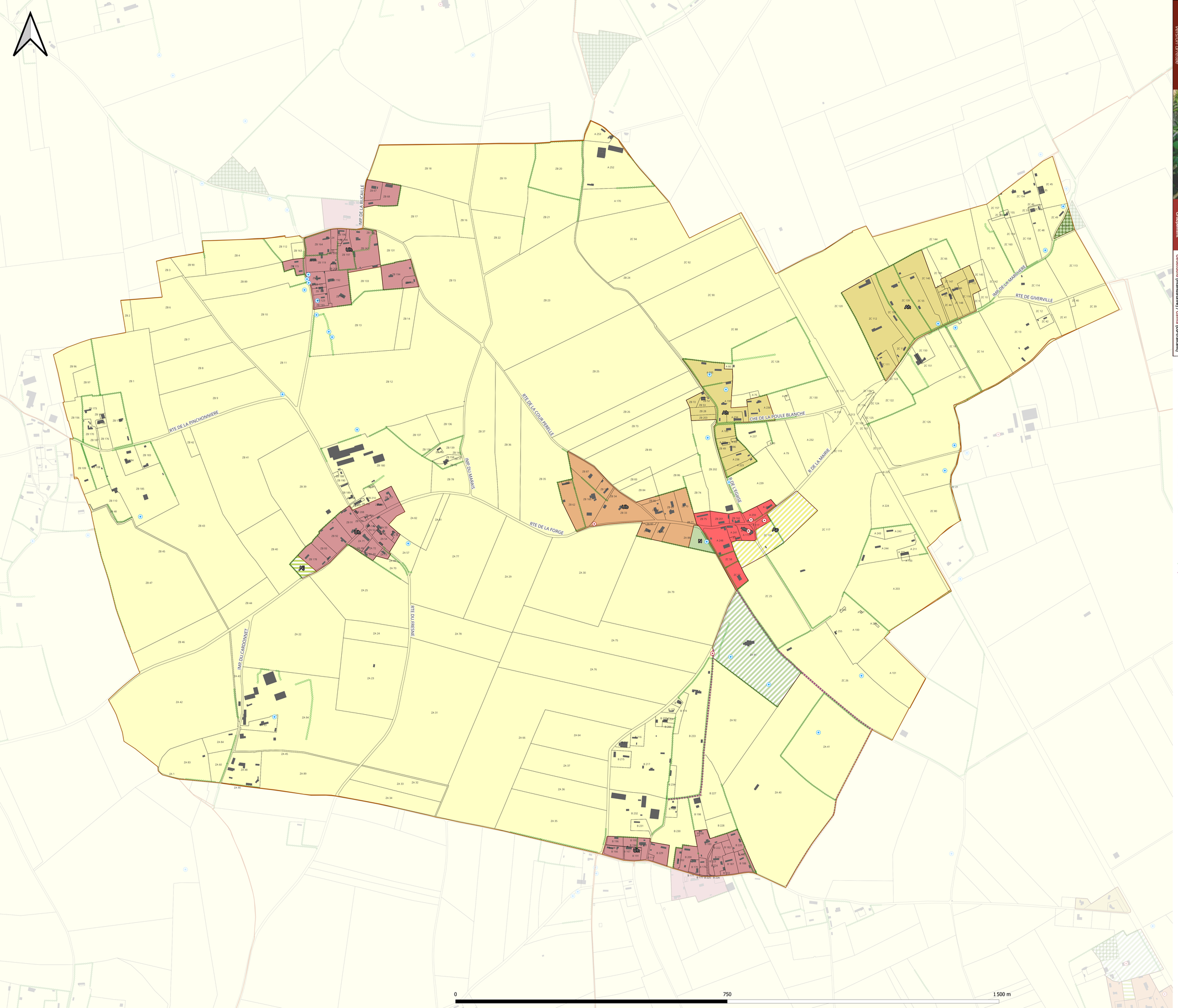

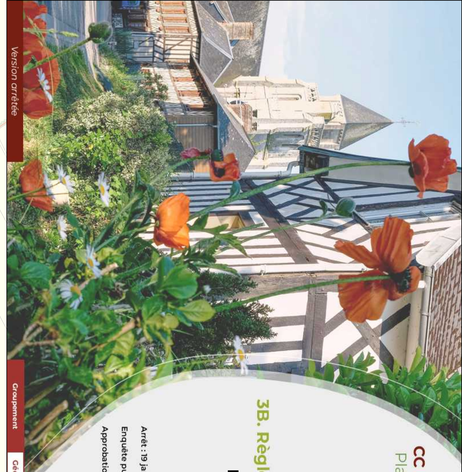

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LE FAVRIL

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge
Communauté de communes

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

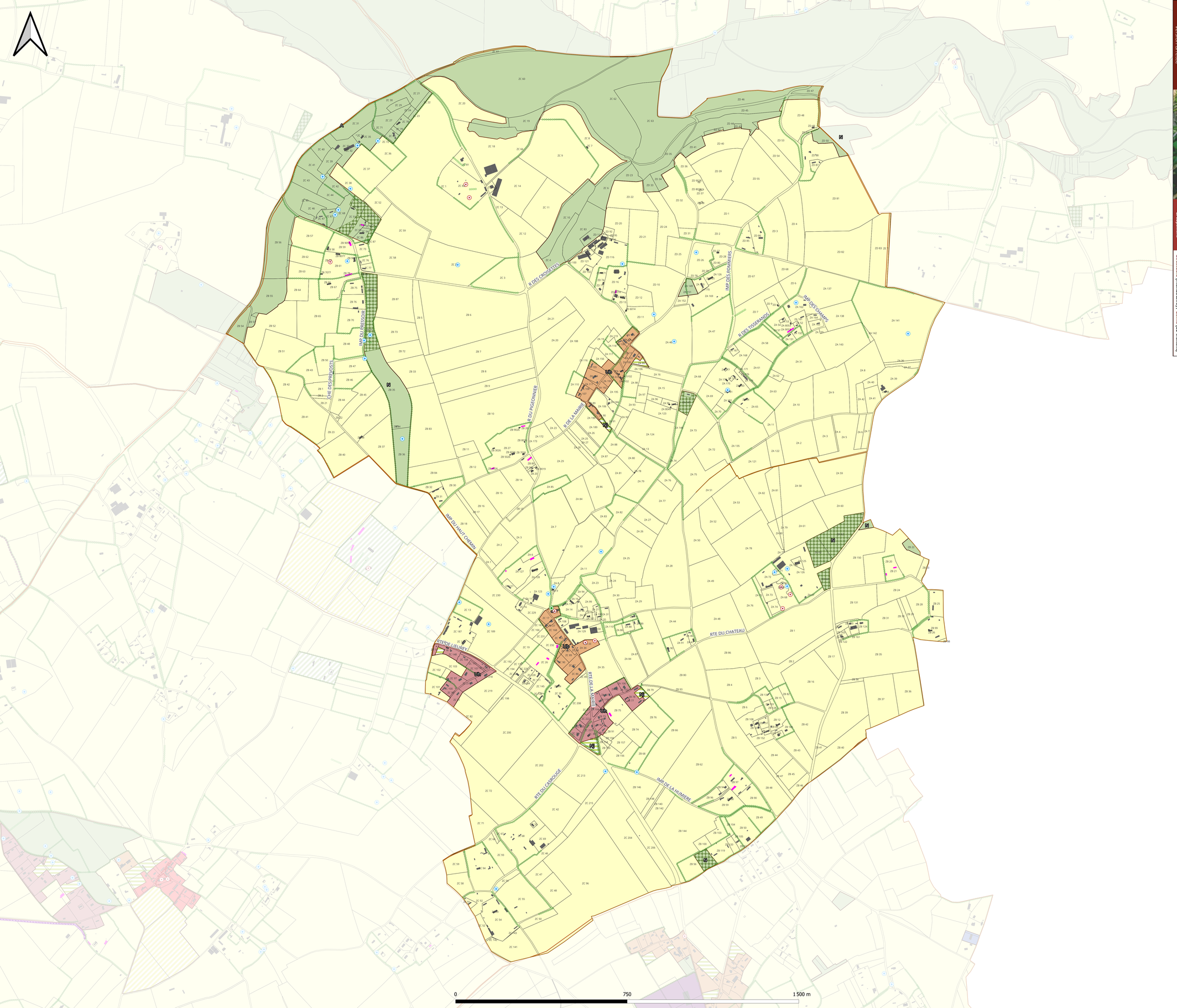

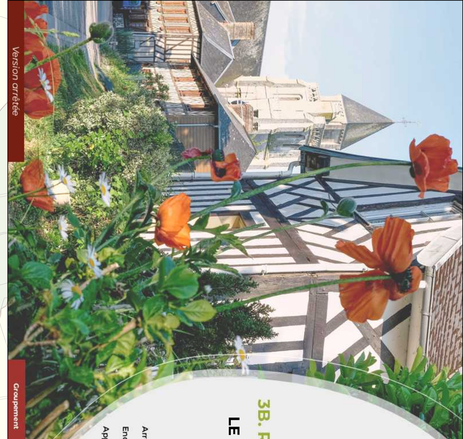

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LE MESNIL-SAINT-JEAN

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

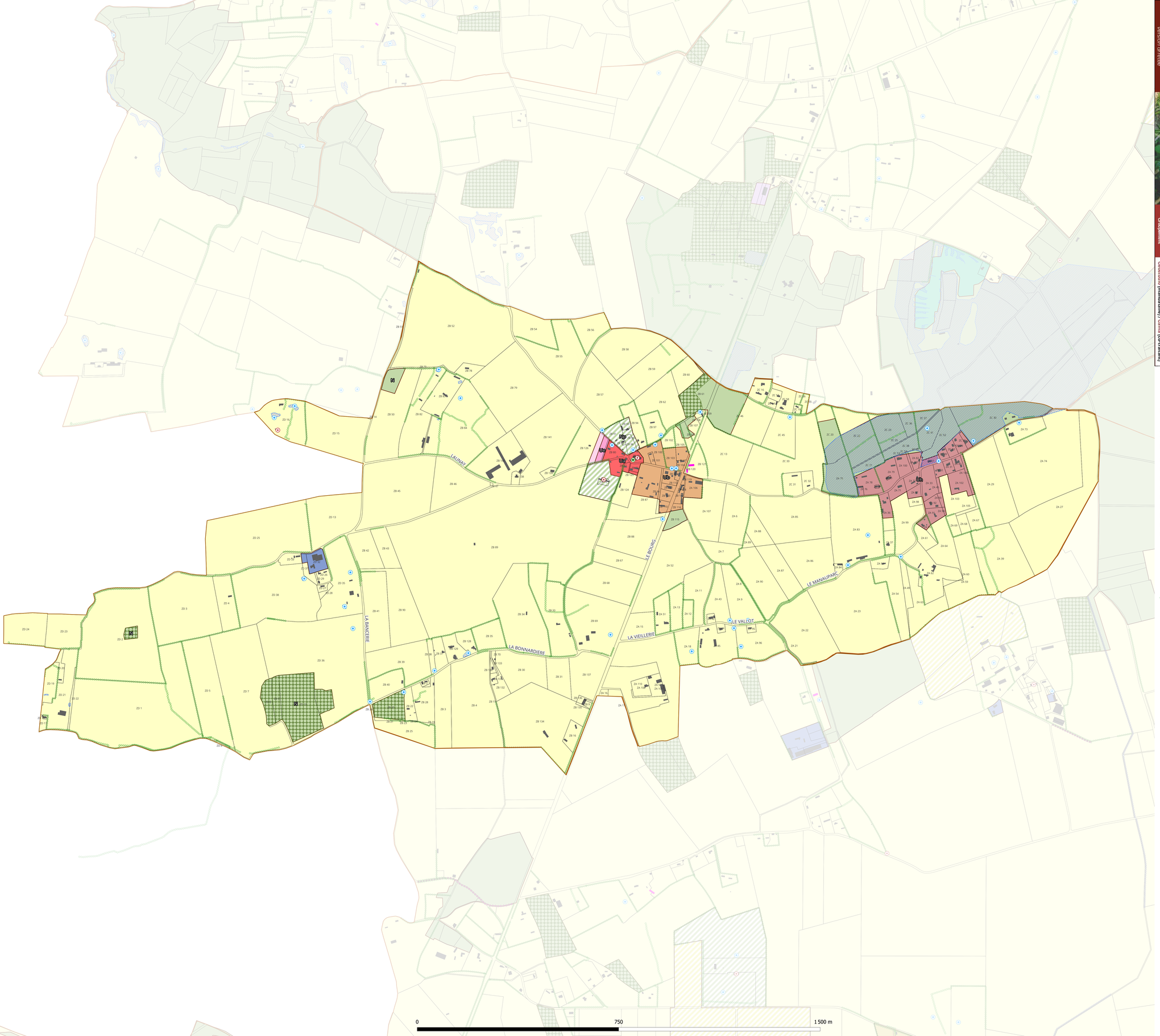



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LE PLANQUAY

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

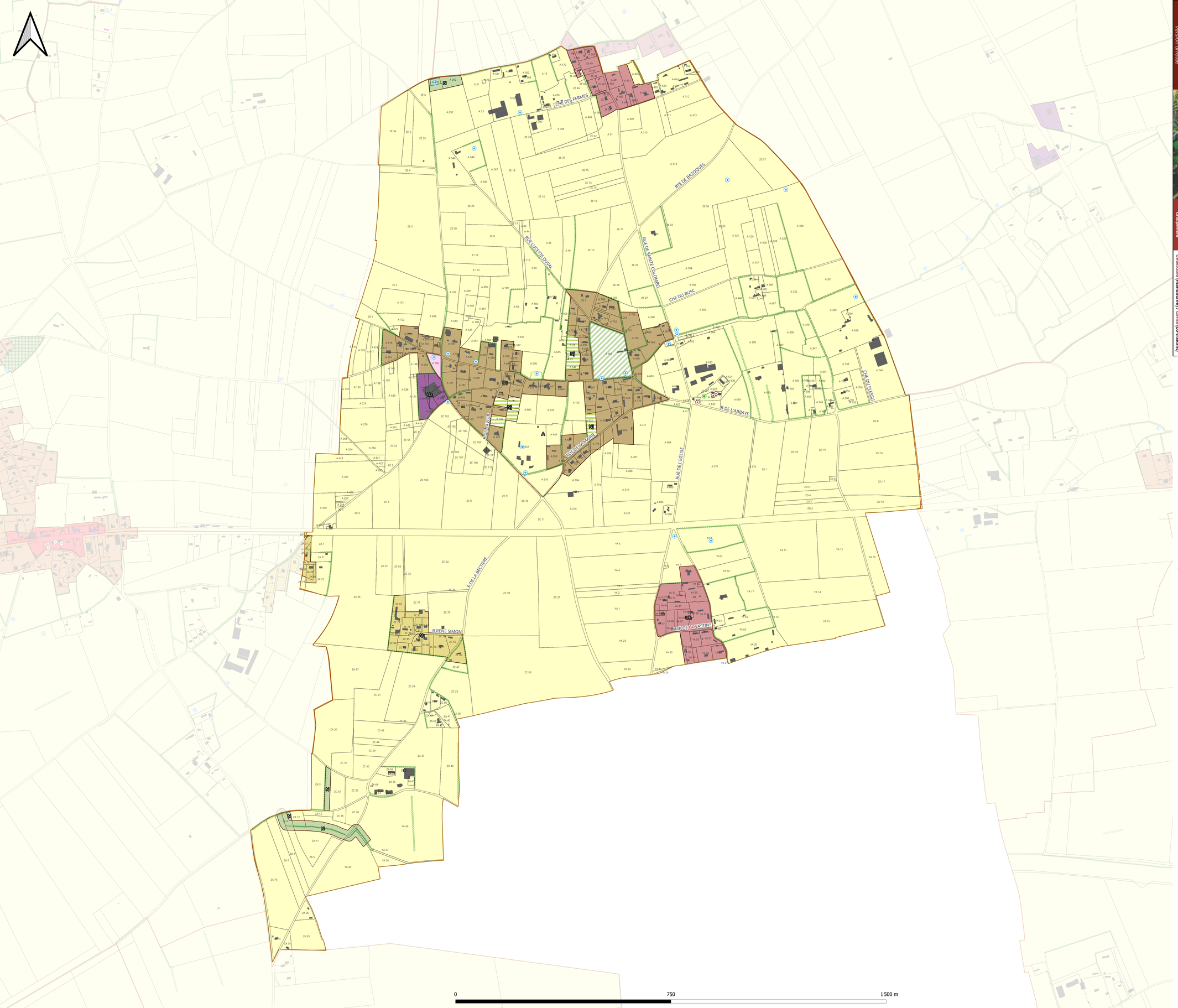

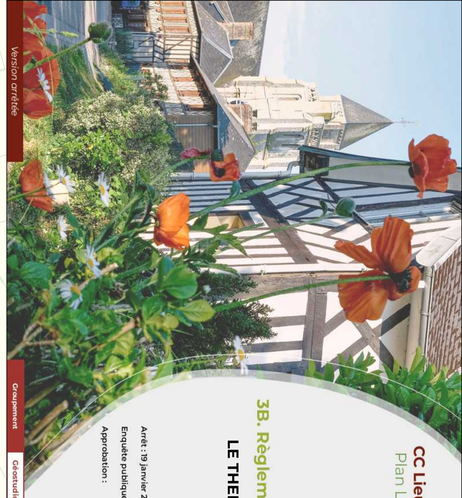

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LE THEIL NOLENT

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

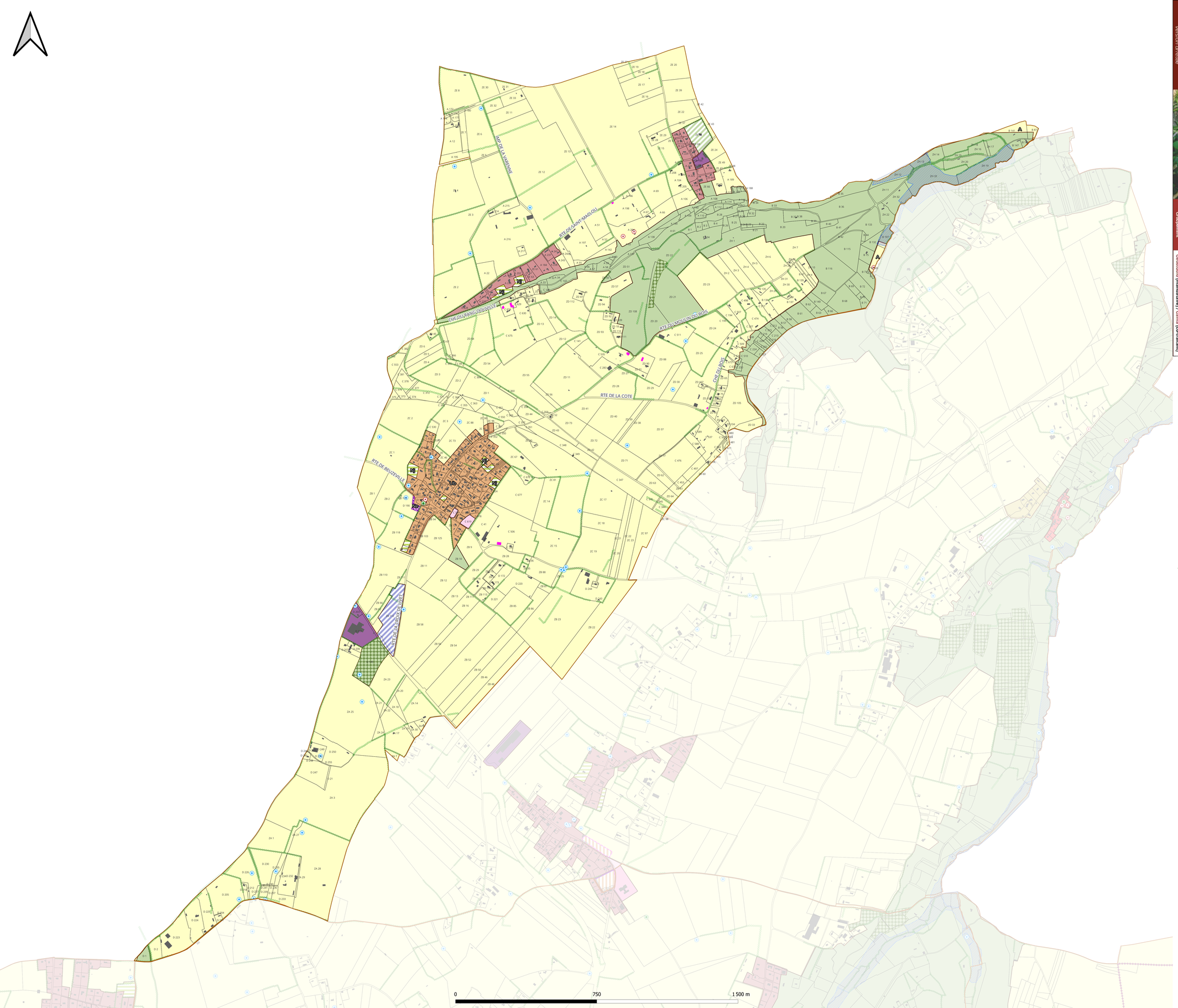

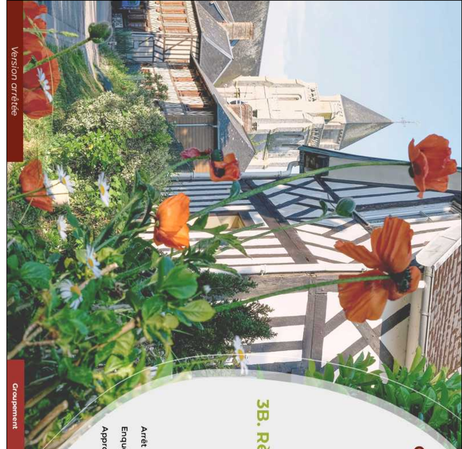

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LE TORPT

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Nr : zone naturelle dédiée à la production d'énergies renouvelables

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
TOR-ER1	0,14	Extension de cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

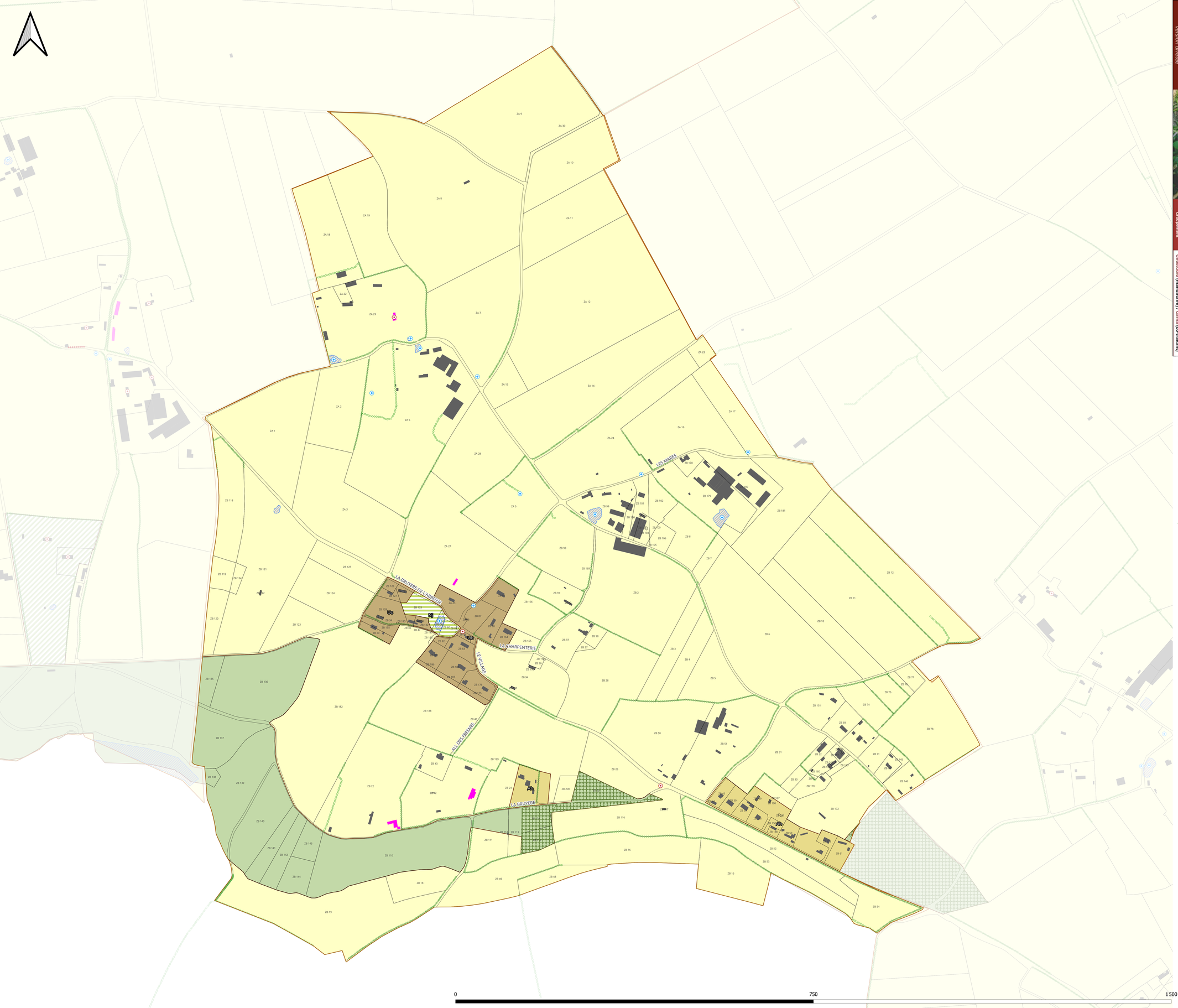

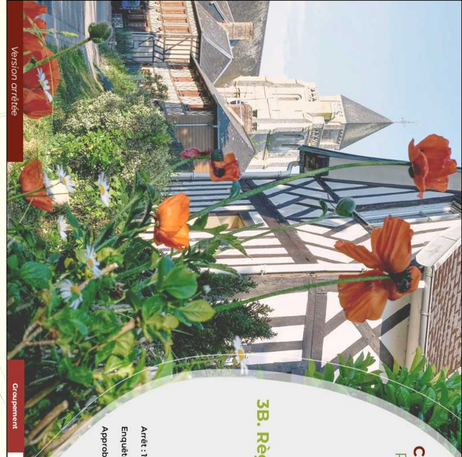

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

LES PLACES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

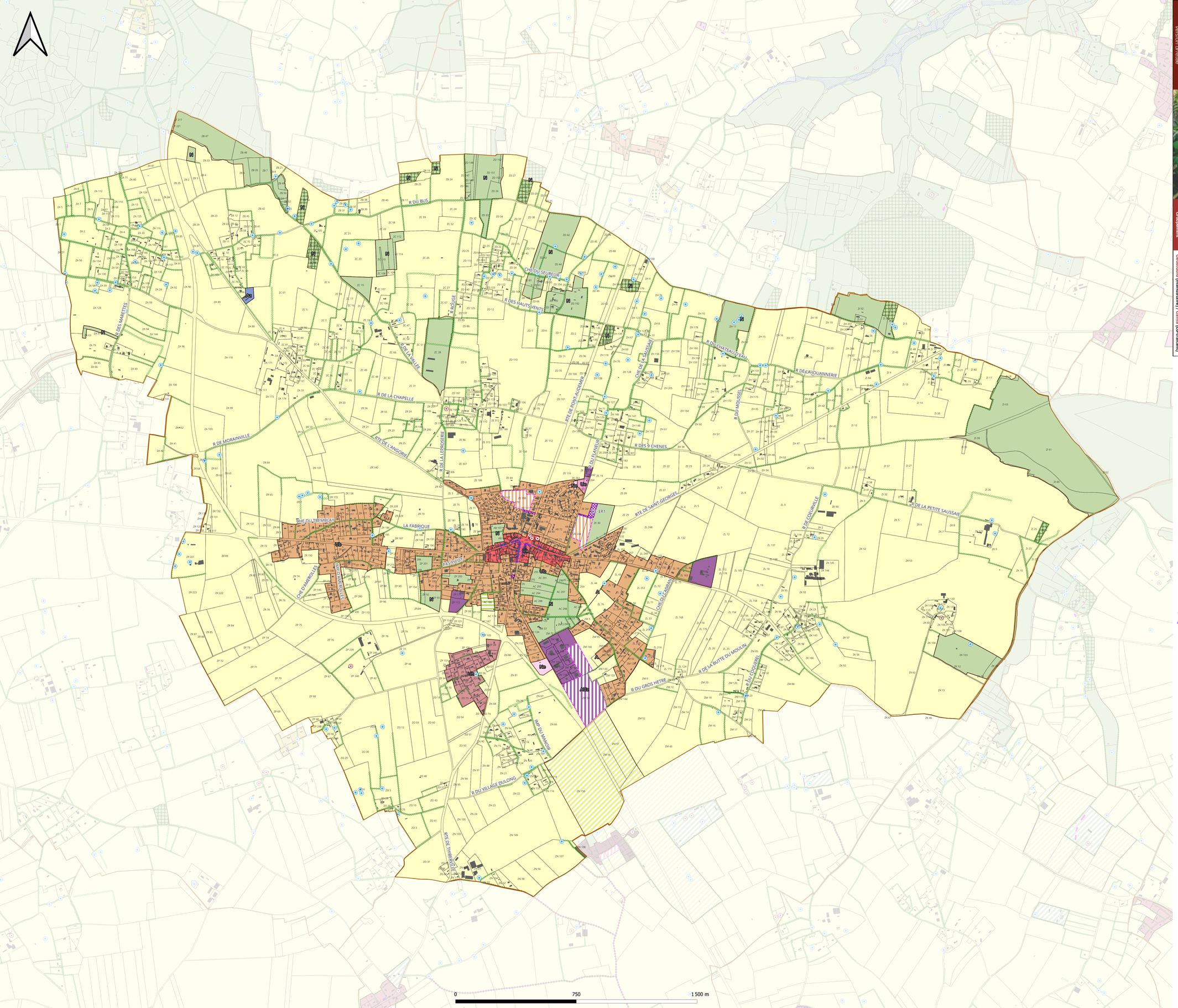

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
LIEUREY

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- AUz : zone à urbaniser à dominante d'activités économiques et commerciales (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
LIE-ER2	0,08	Création d'une liaison douce	Commune
LIE-ER3	0,04	Prolongement du trottoir	Commune
LIE-ER1	0,3	Extension de cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

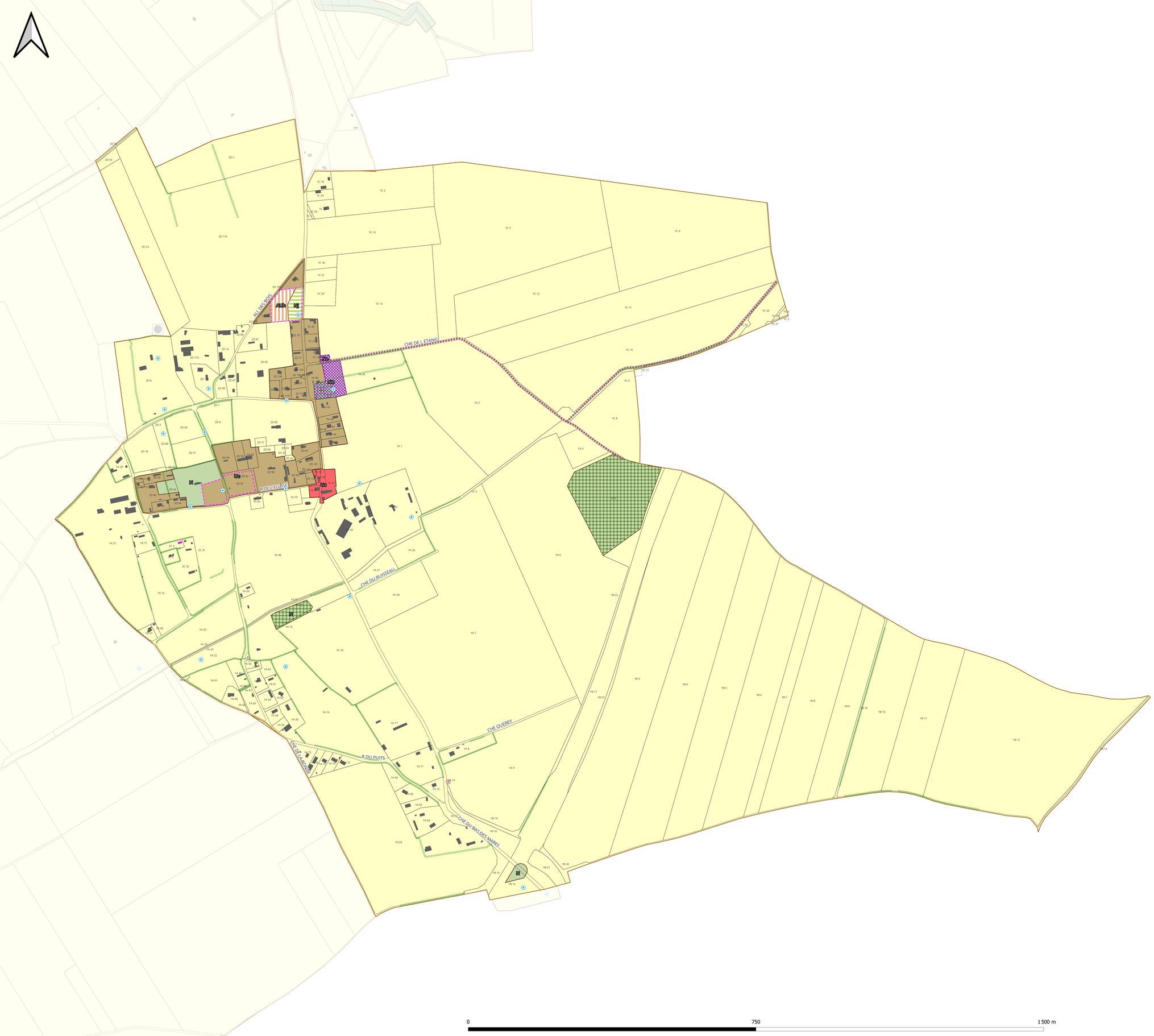



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
MALOUY

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
MAL-ER2	0,03	Extension du parking de la salle des fêtes	Commune
MAL-ER1	0,58	Création d'un espace de loisirs (pêche) à partir de l'étang existant	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

0 750 1 500 m

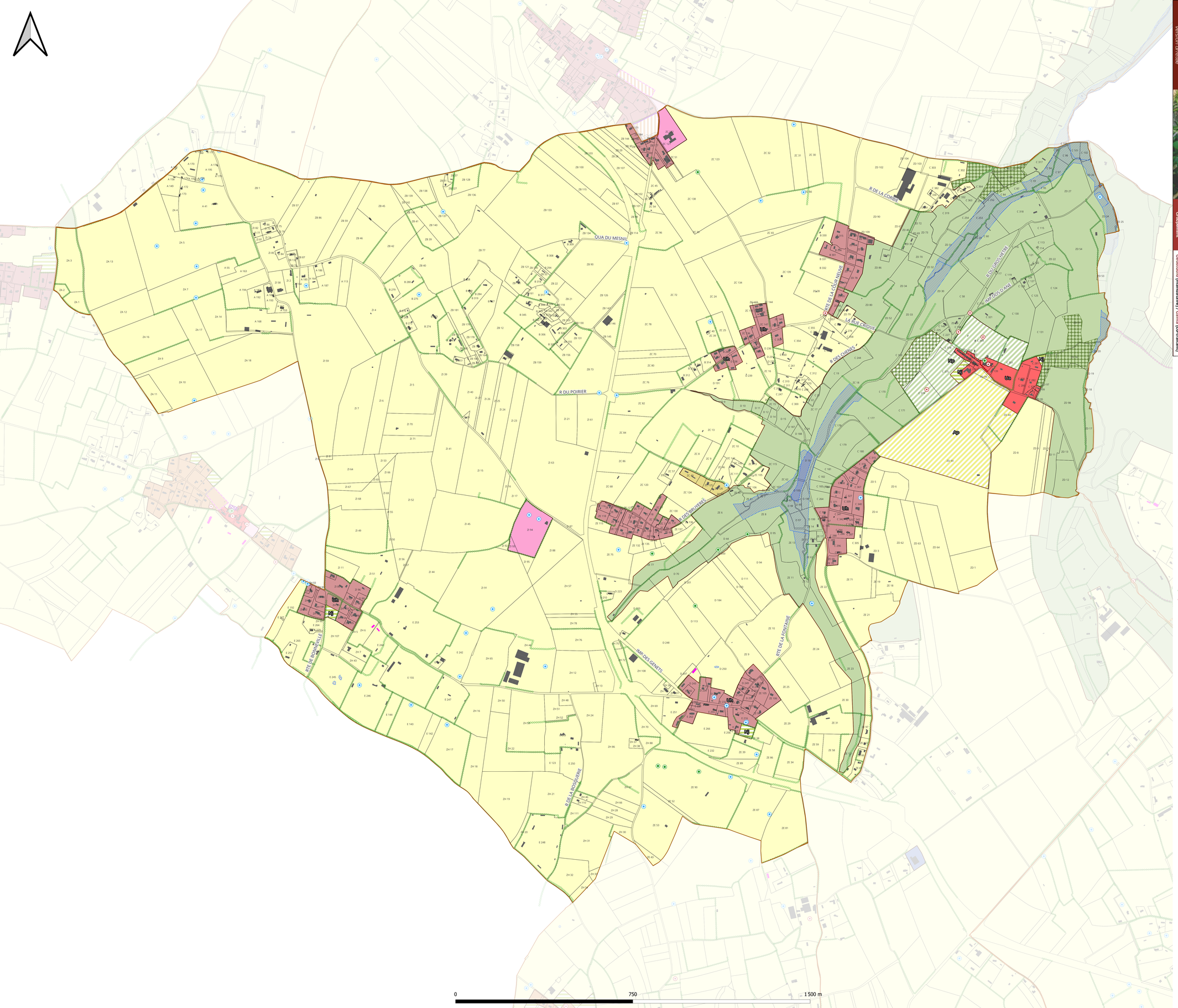



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
MARTAINVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

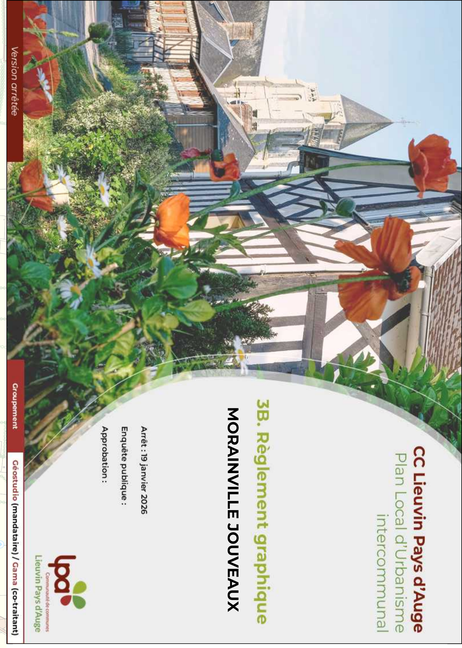

Version arrêtée

Conseil(s) municipal(aux) / Comité(s) syndical(aux)

Groupement

Lieuvin Pays d'Auge

Communauté de communes

CC Lieuvin Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

MORAINVILLE JOUVEAUX

Arrêt : 19 janvier 2026

Enquête publique :

Approbation :

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- AUe : zone à urbaniser à dominante d'équipements (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

0 750 1 500 m

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[_]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

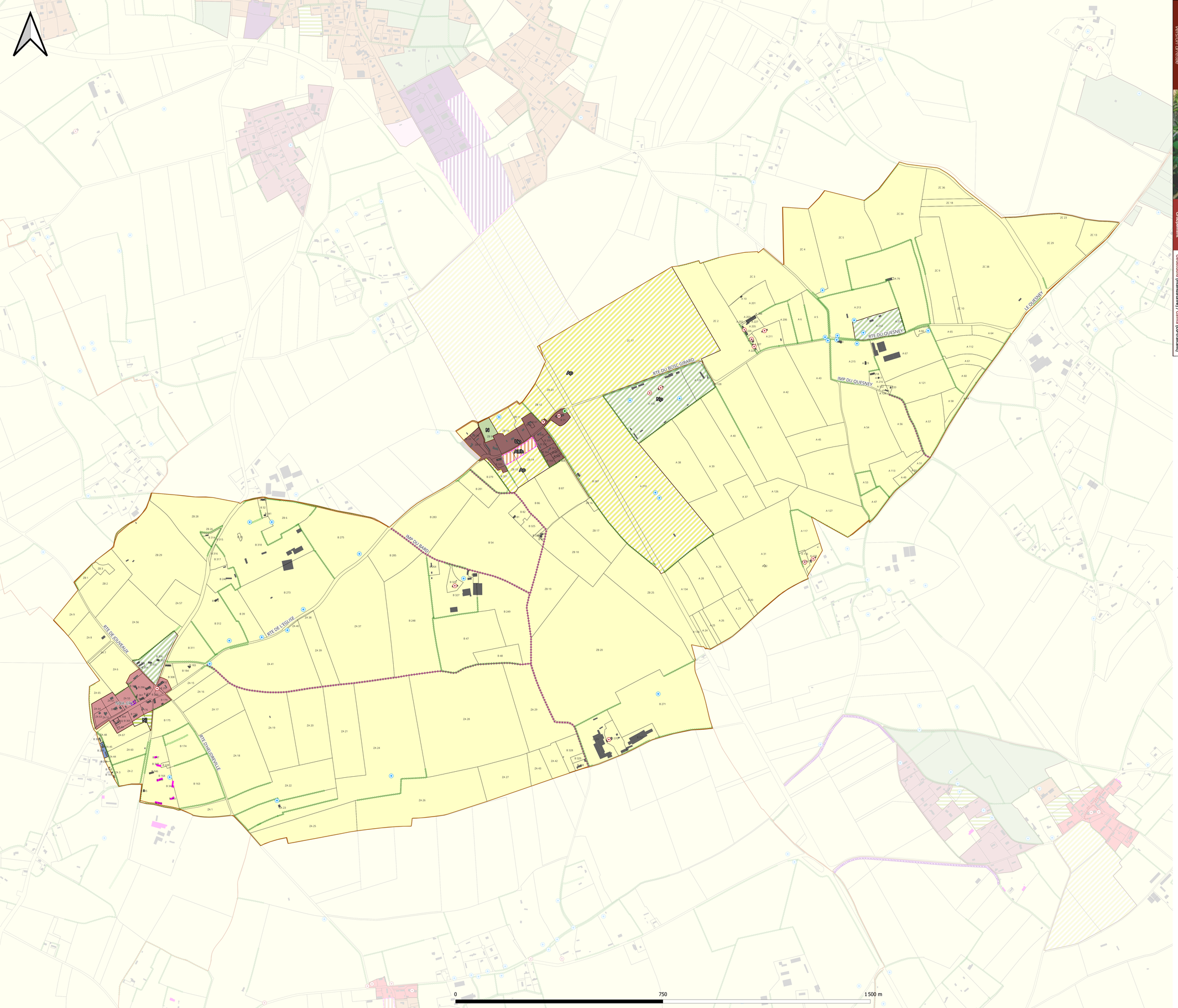

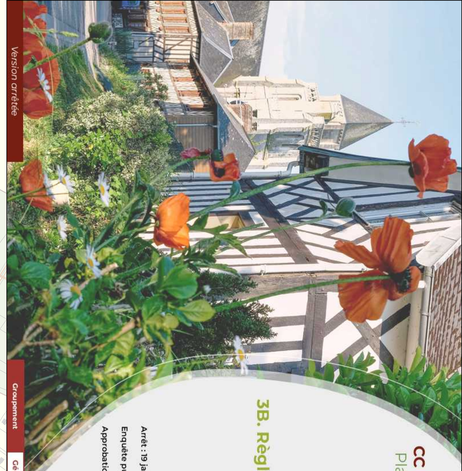

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
NOARDS

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
NOA-ER1	0,02	Création d'une réserve à incendie	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

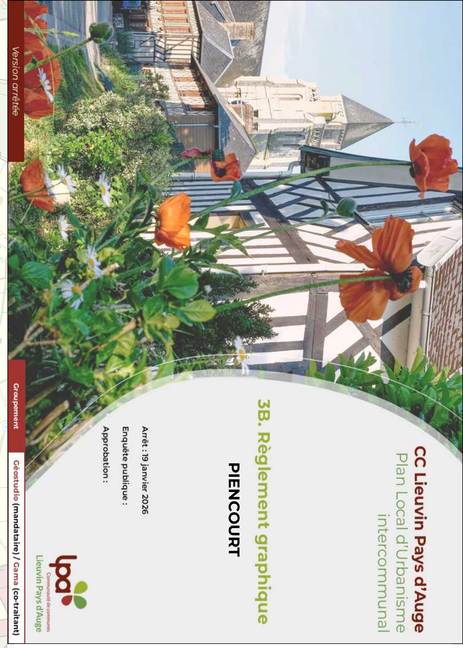

Version arrêtée

Groupement

Géoportail (mandataire) / Cairns (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

PIENCOURT

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
PIE-ER1	0,3	Création de parking	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

0 750 1 500 m

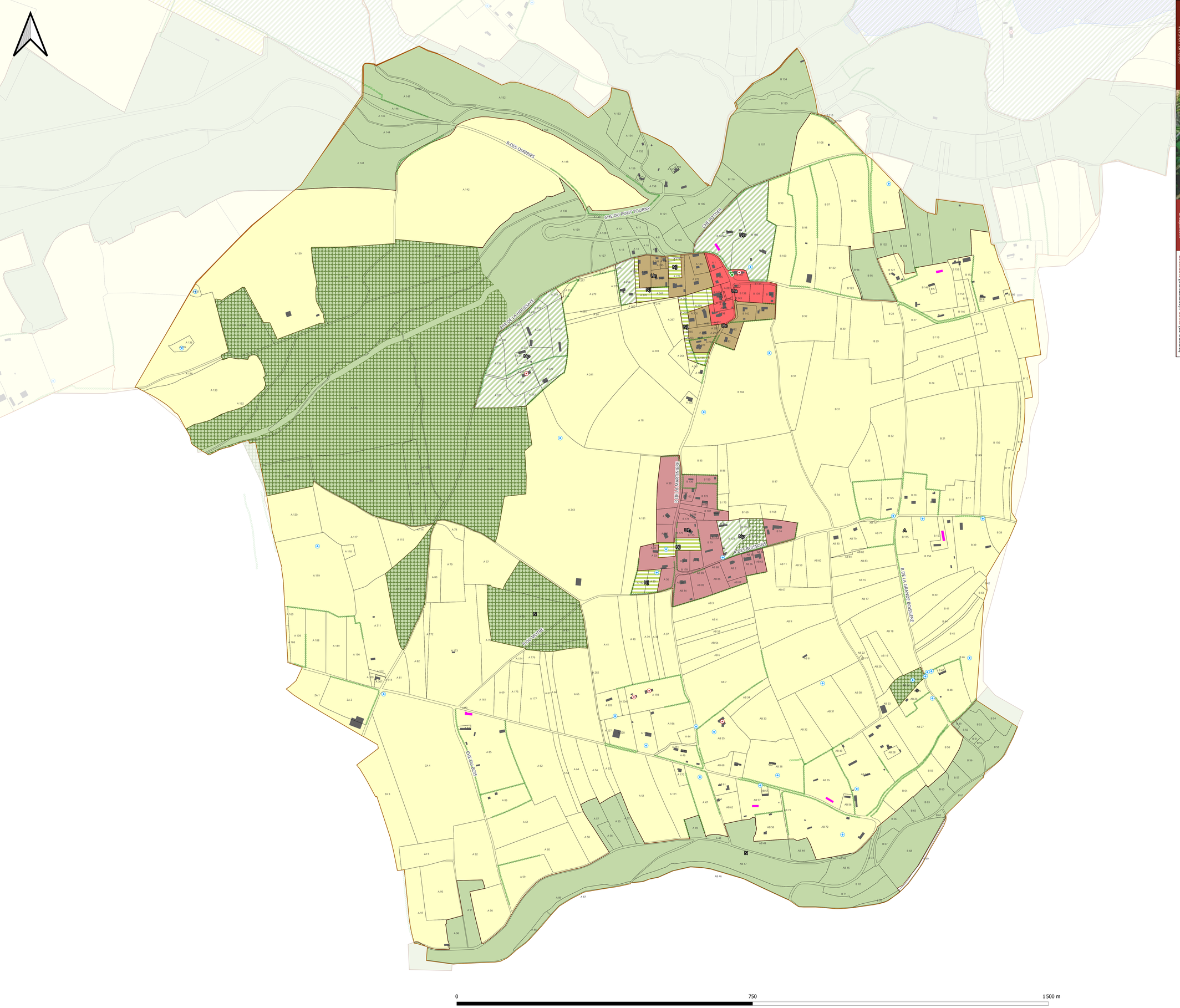

0 750 1 500 m

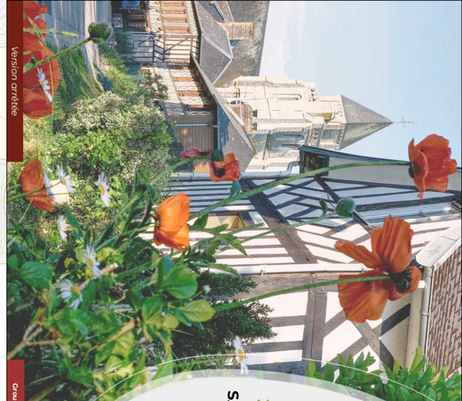

Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
SAINT-BENOIST-DES-OMBRES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

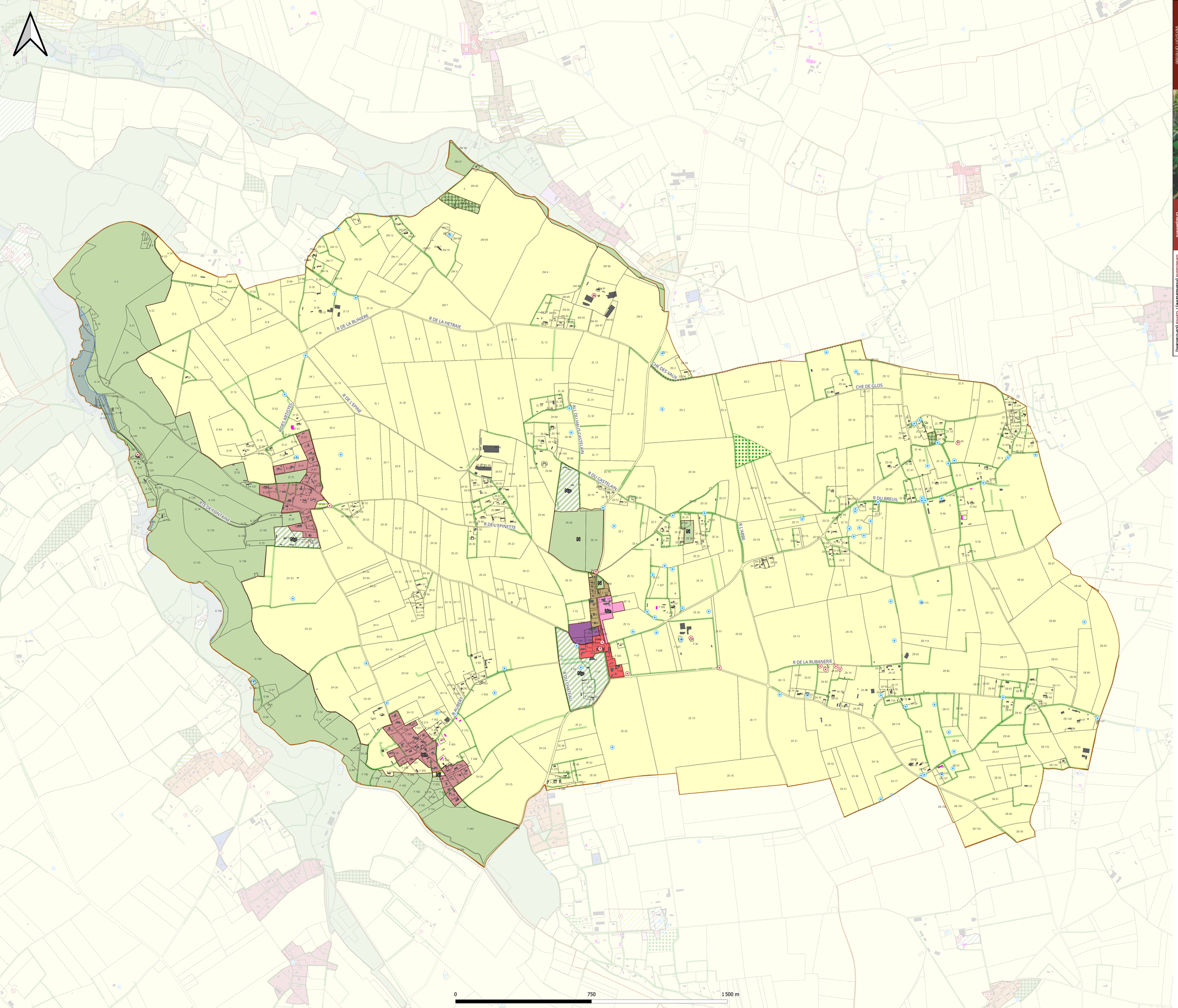



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST AUBIN DE SCELLON

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

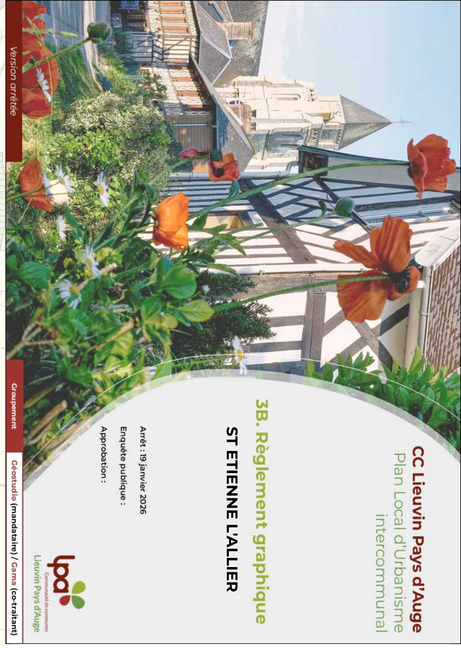

Version arrêtée

Conseil(s) municipal(aux) / Conseil communautaire

Groupement

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

ST ETIENNE L'ALLIER

Arrêté : 19 janvier 2026

Enquête publique :

Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

0 750 1 500 m

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[_]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

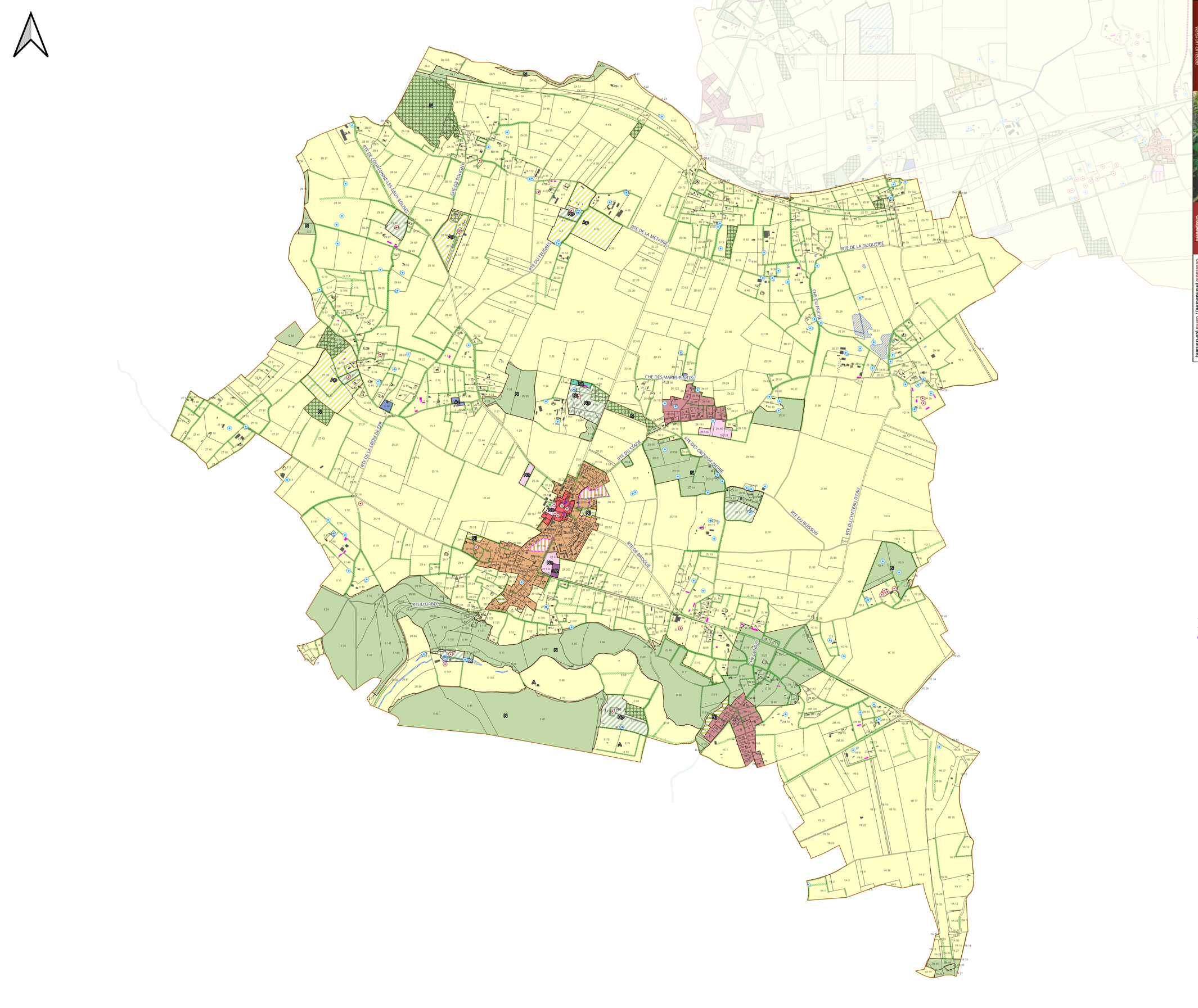



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST GERMAIN LA CAMPAGNE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti à préserver (L.151-19 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

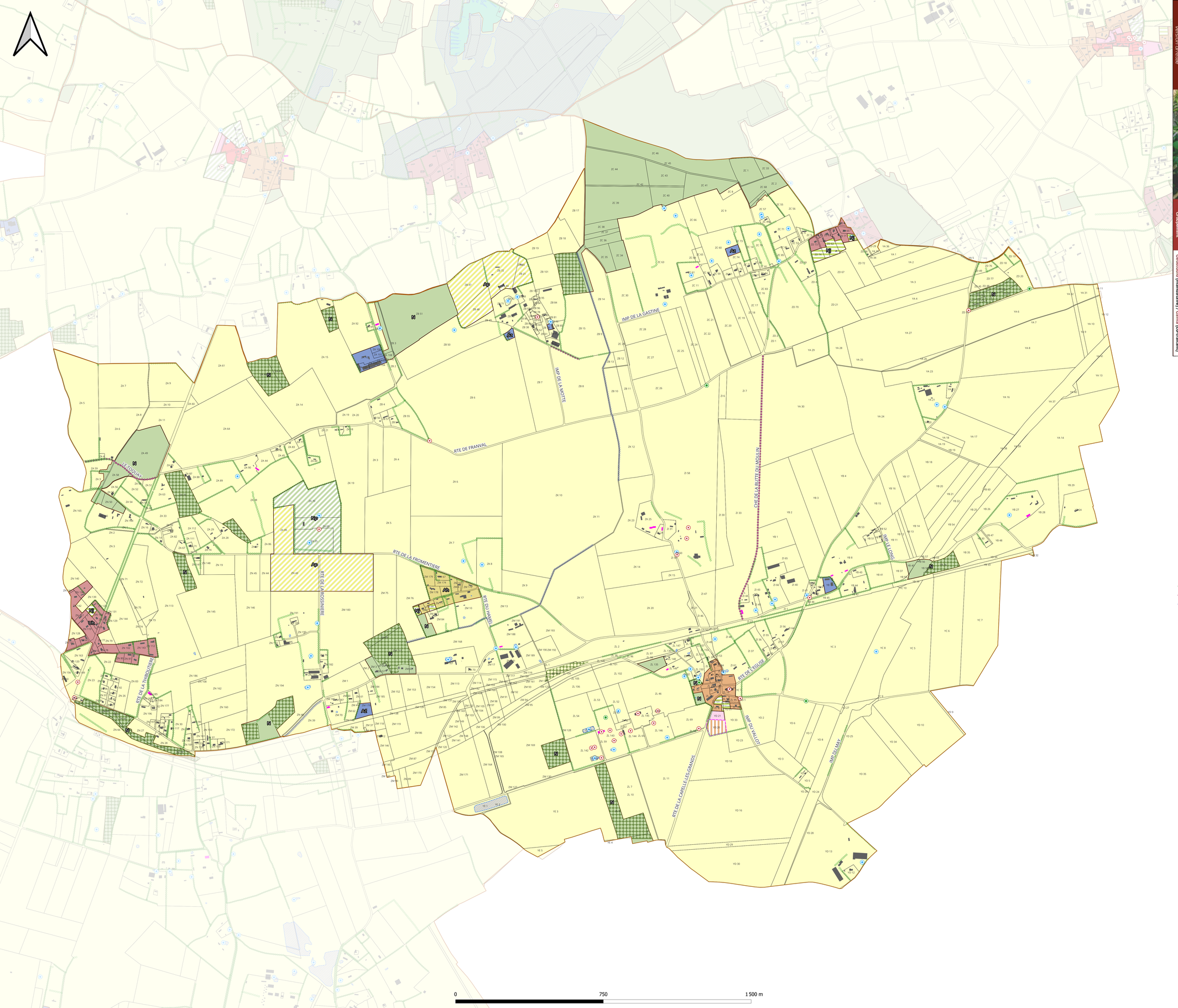



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST MARDS DE FRESNE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Aménagement hydraulique à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

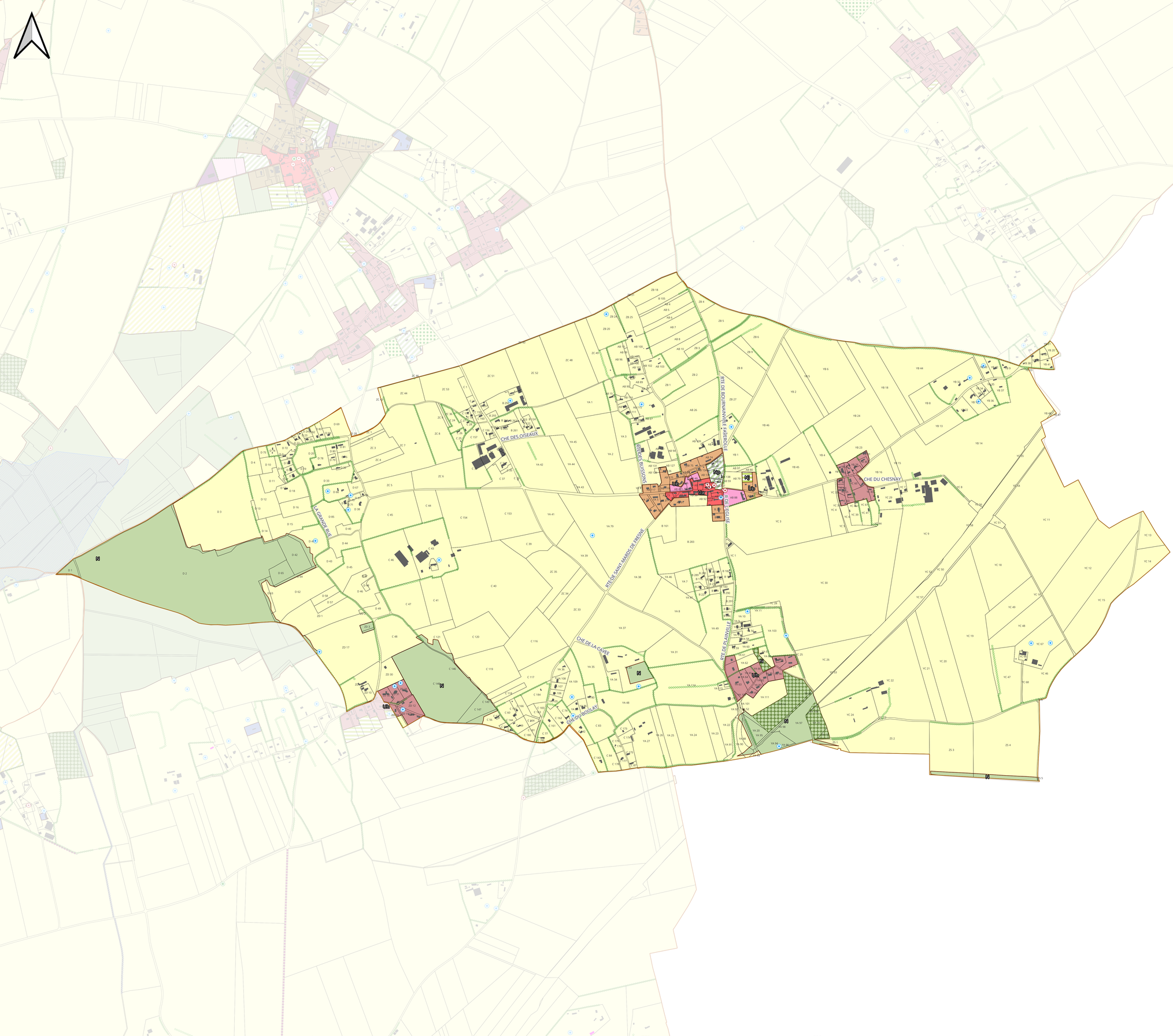



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST VINCENT DU BOULAY

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

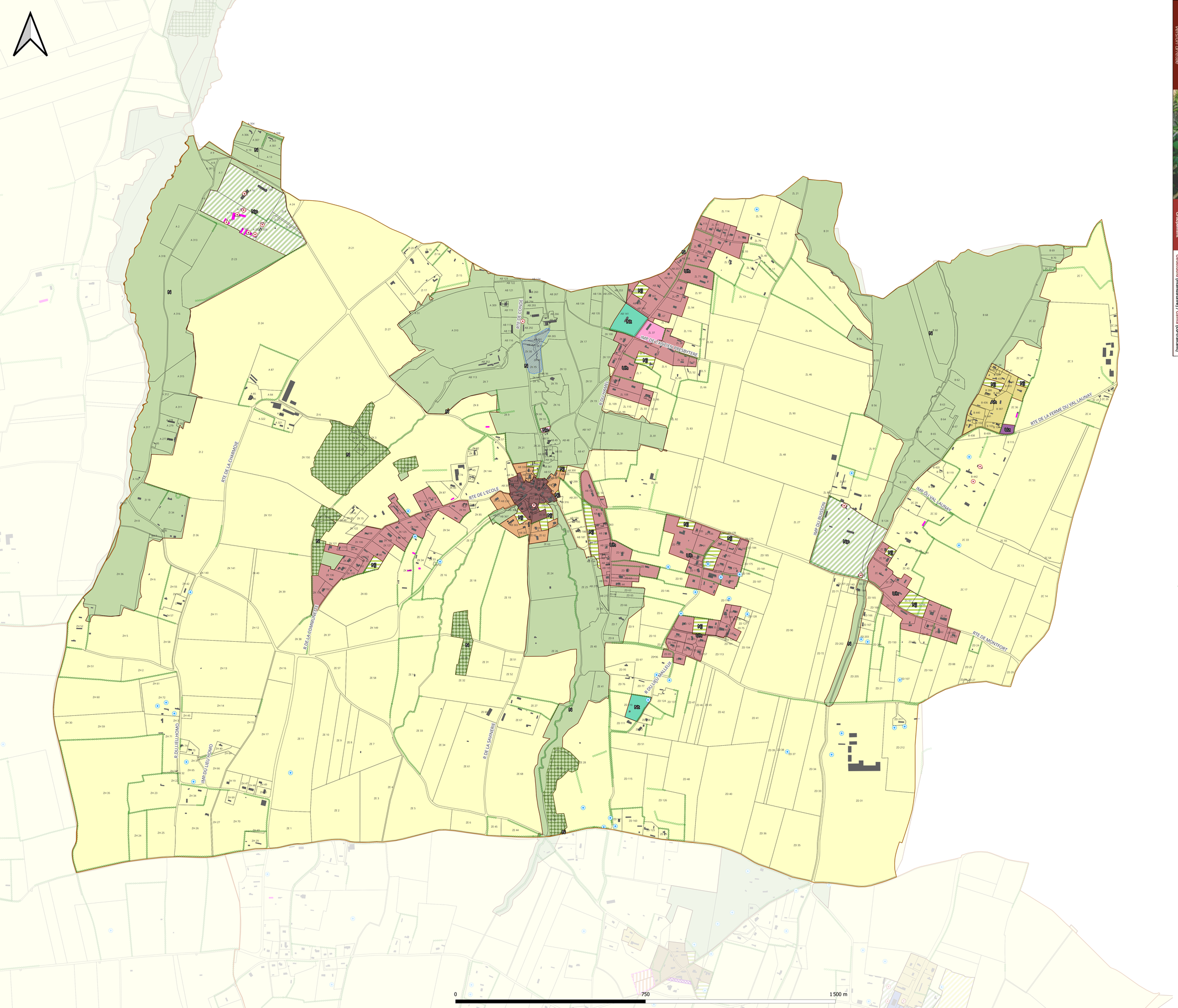



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

ST-CHRISTOPHE-SUR-CONDE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

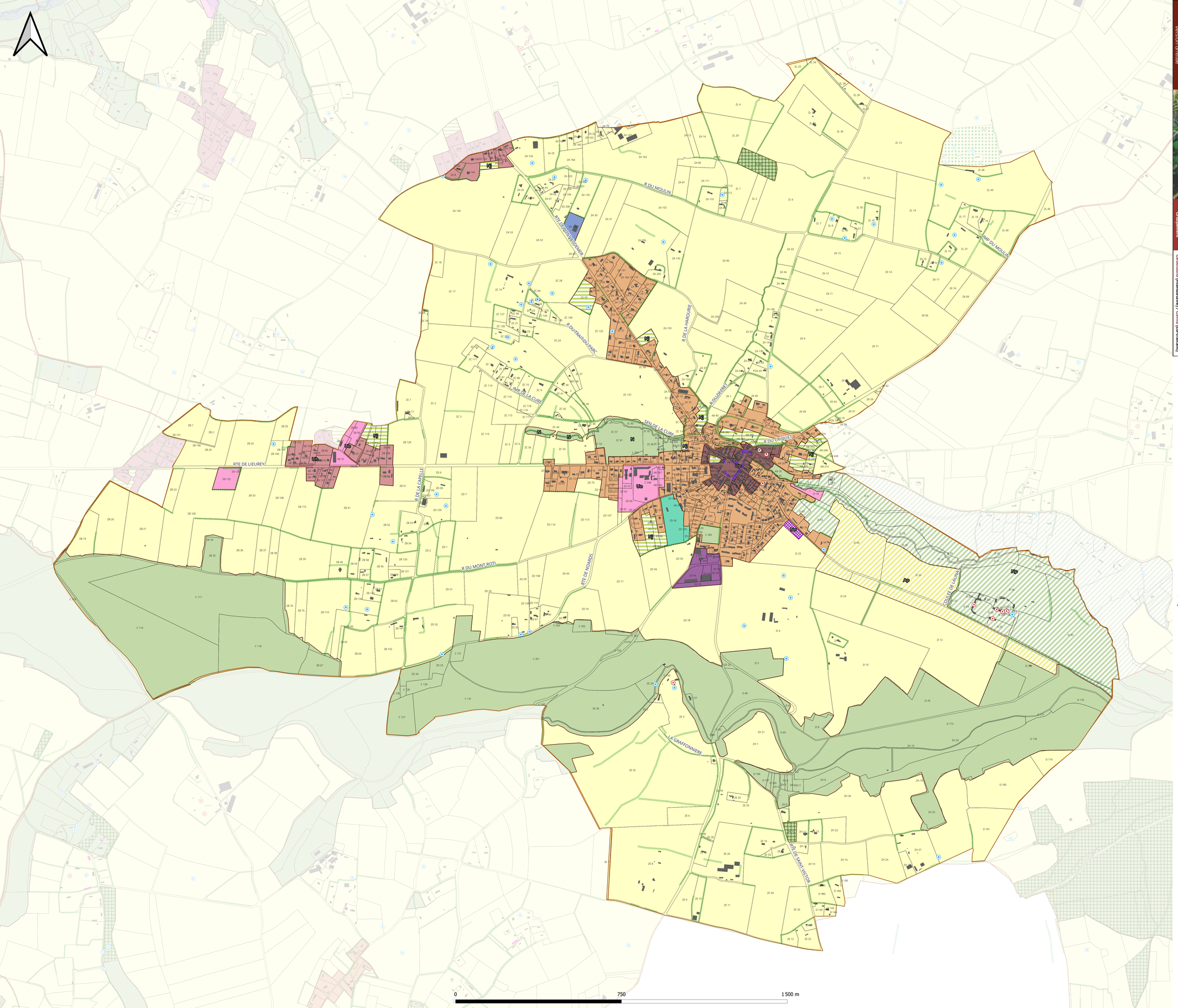



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST-GEORGES-DU-VIEVRE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Up : zone urbaine au caractère patrimonial d'intérêt
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- A : zone agricole
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
GEV-ER1	0,29	Création de parking	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

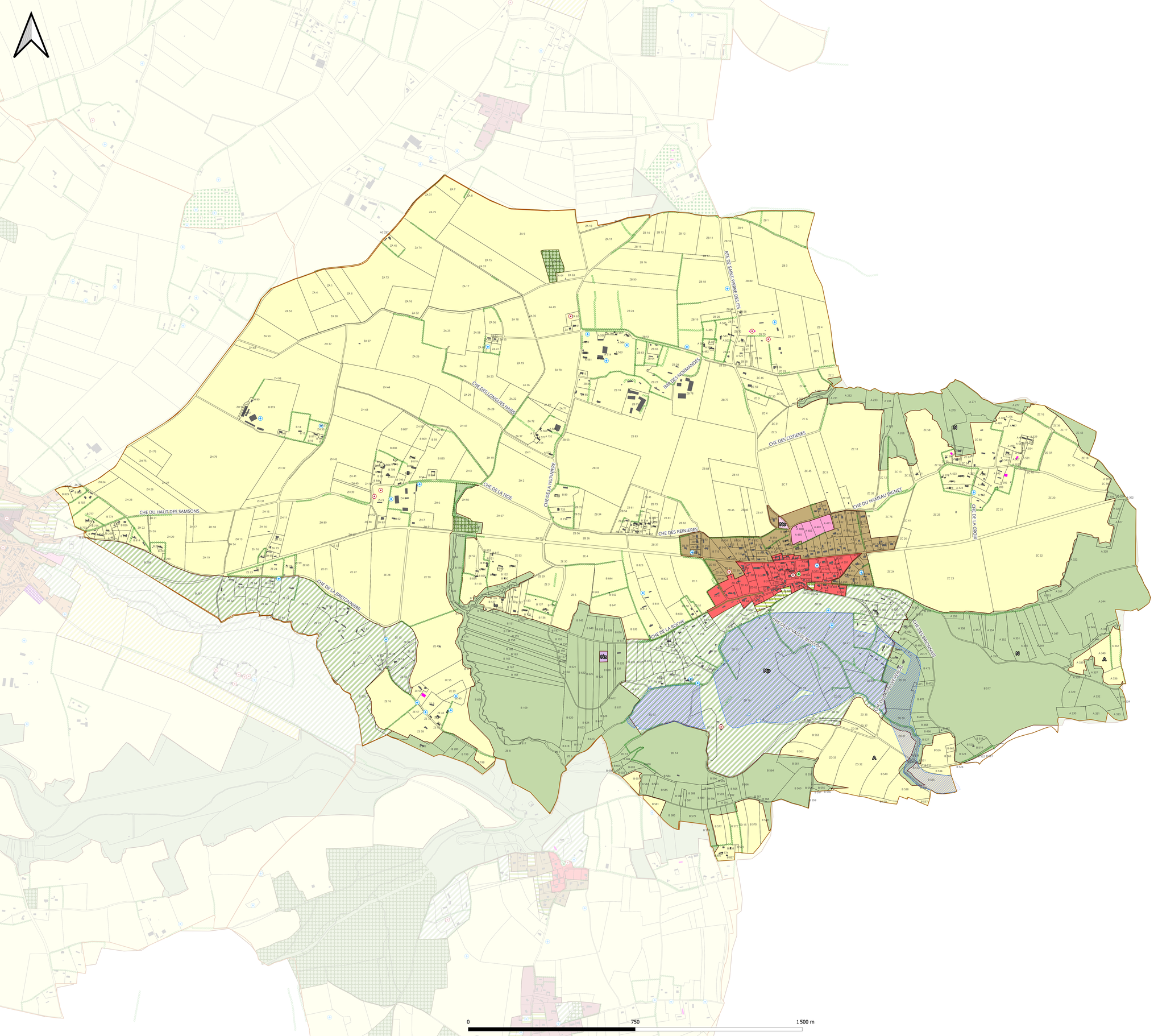



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST-GREGOIRE-DU-VIEVRE

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

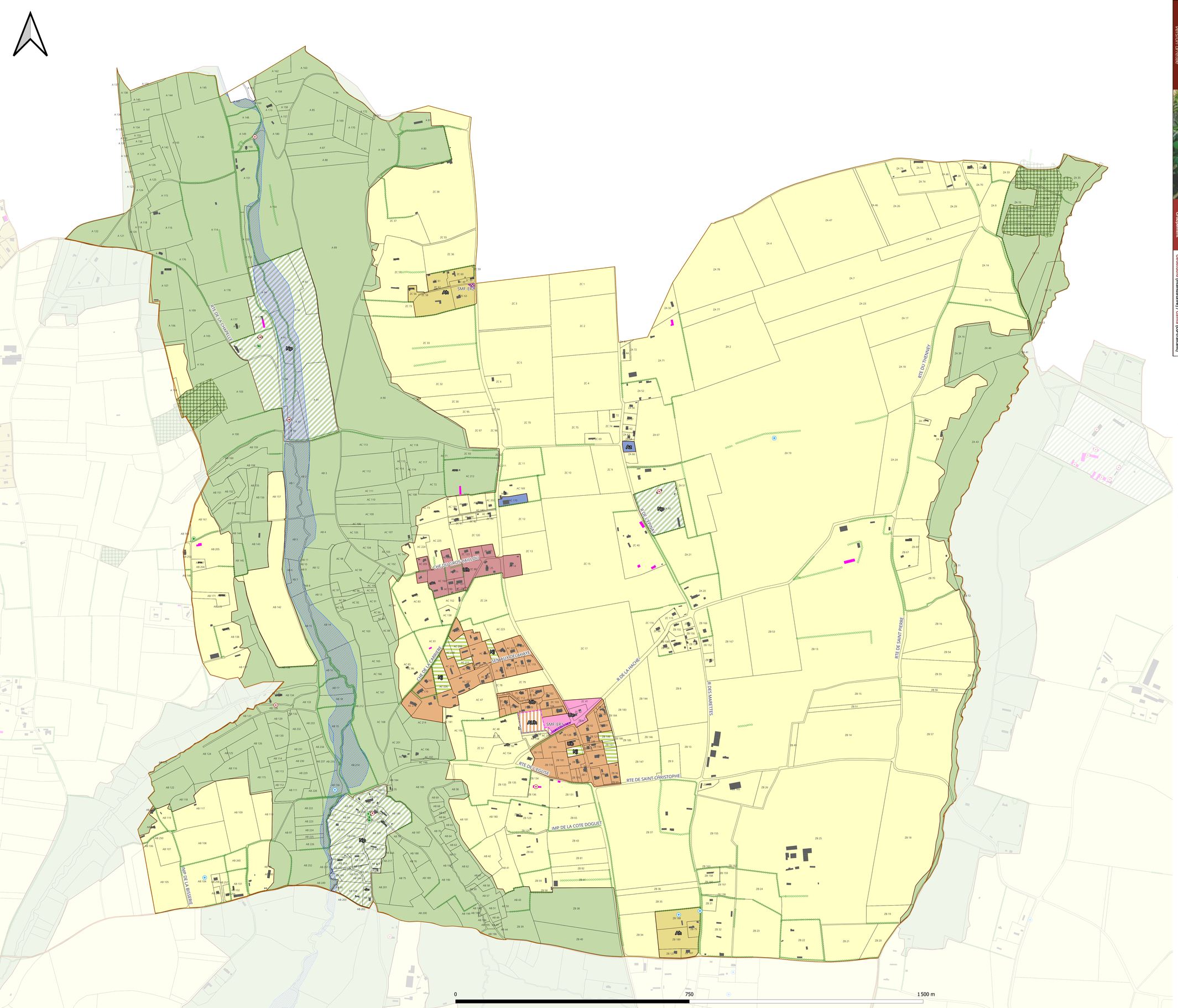



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

ST-MARTIN-ST-FIRMIN

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
SMF-ER1	0,03	Elargissement de voirie et création de laison douce	Commune
SMF-ER2	0,02	Sécurisation du carrefour	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

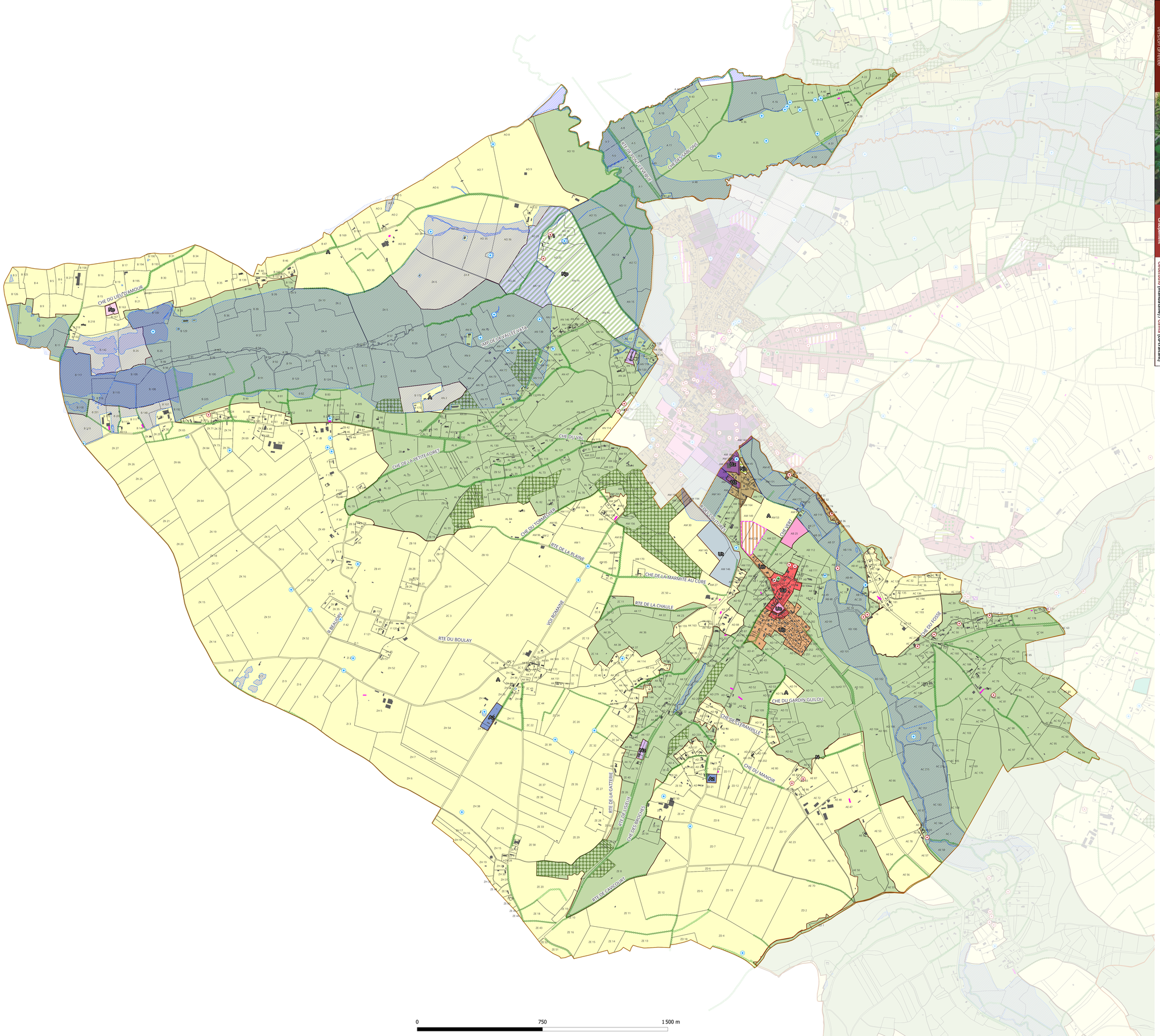



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST-PIERRE-DE-CORMEILLES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Ut : zone urbaine à vocation d'hébergements touristiques
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole
- Nz : activité artisanale isolée dans un espace à dominante naturelle

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

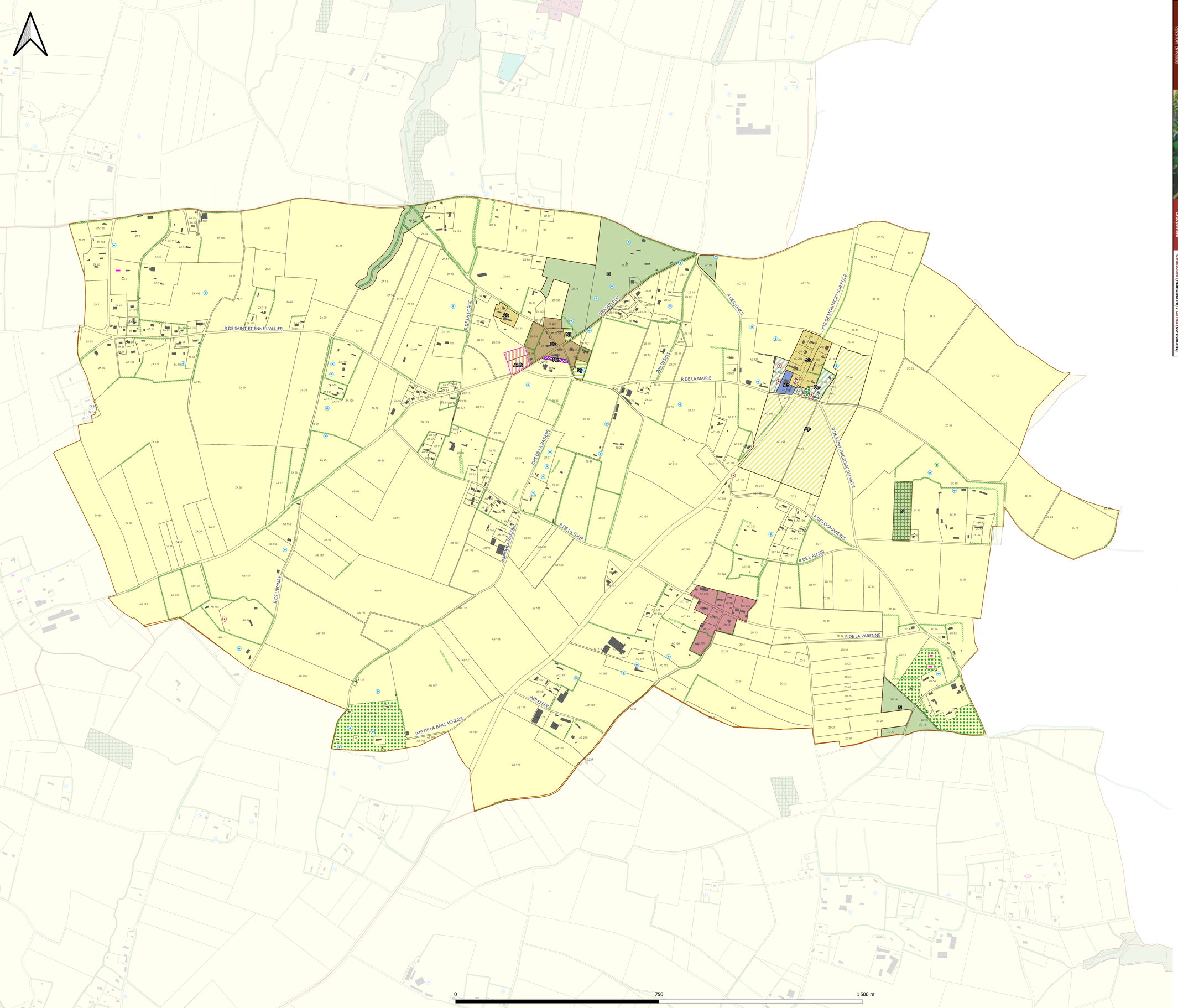



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST-PIERRE-DES-IFS

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
SPI-ER1	0,1	Création de parking pour la salle des fêtes	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

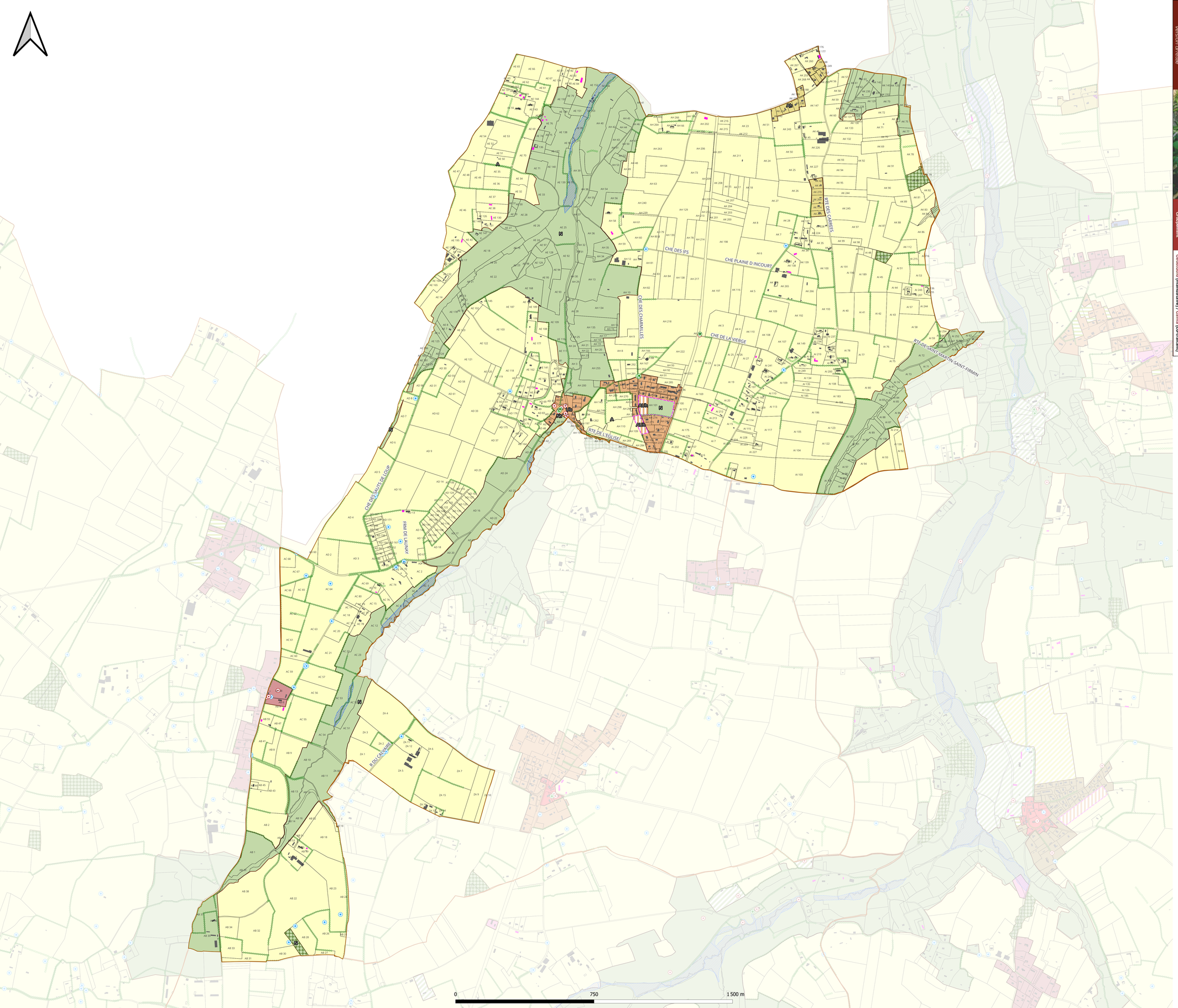



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
ST-SIMEON

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

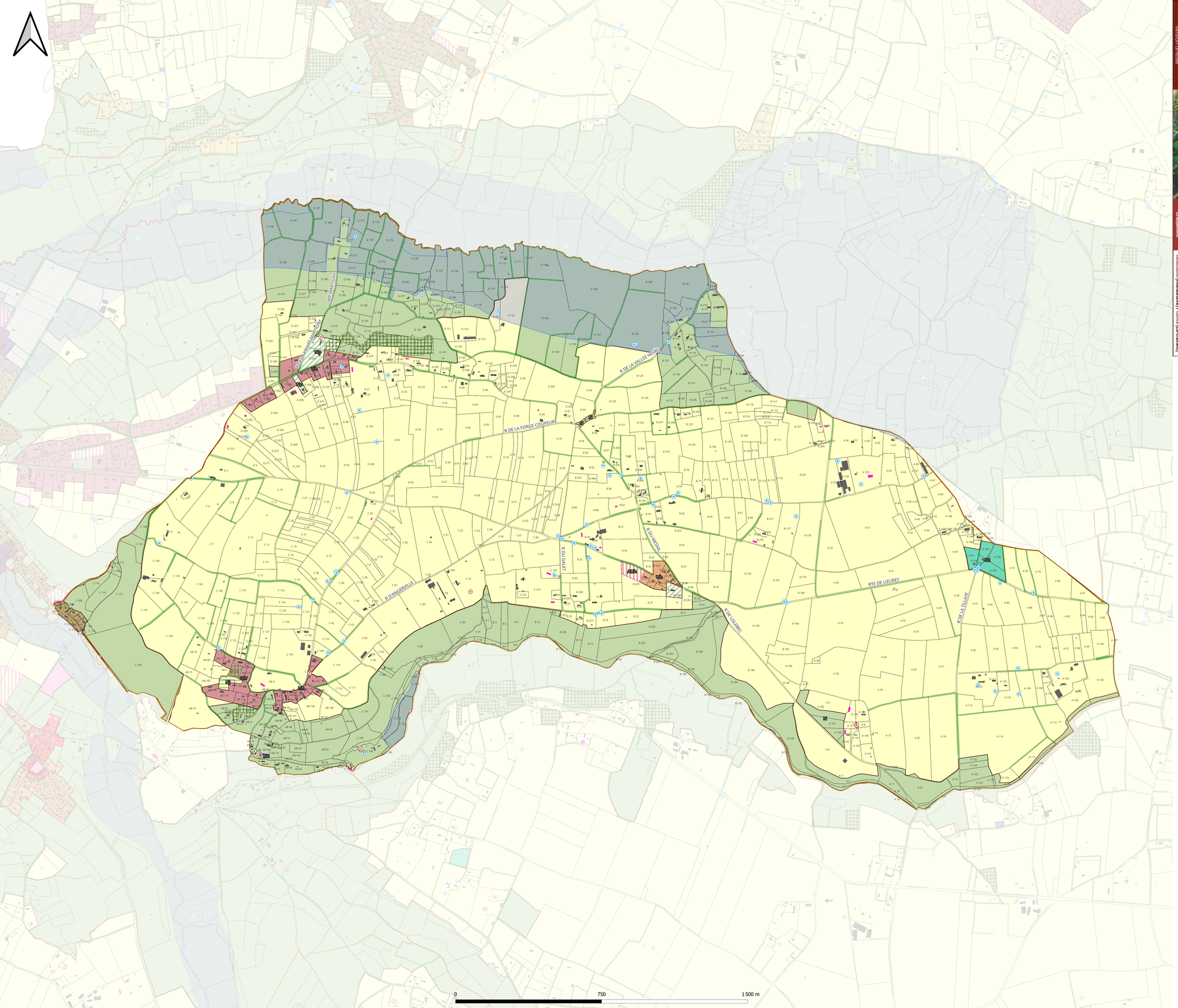

Version arrêtée

Groupement

Géoturtle (mandataire) / Cairns (co-traitant)

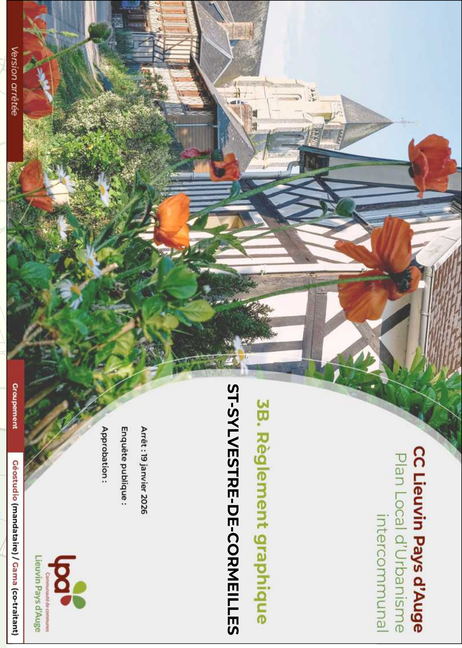

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

ST-SYLVESTRE-DE-CORMEILLES

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Nt : zone naturelle à vocation d'hébergements touristiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
55C-ER1	0,05	Extension du cimetière	Commune

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

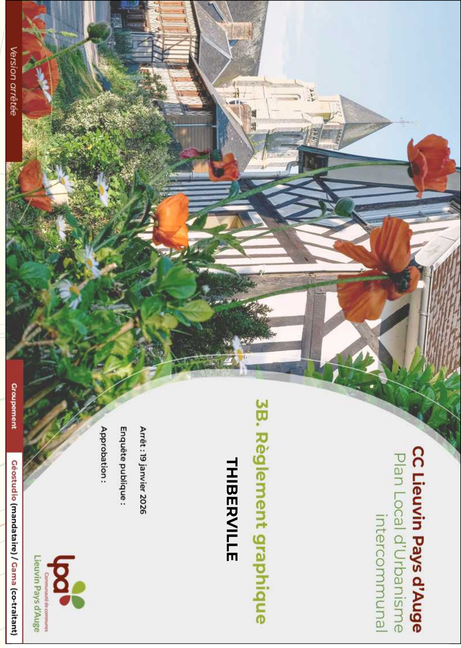

Version arrêtée

Groupement

Géoportail (mandataire) / Cairn (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique

THIBERVILLE

Arrêt : 19 janvier 2026

Enquête publique :

Approbation :

Lieuvin Pays d'Auge
Communauté de communes

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- AUe : zone à urbaniser à dominante d'équipements (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin
- Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques
- Ne : zone naturelle à vocation d'équipements
- Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Linéaires de diversité commerciale à conserver (L.151-16 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure

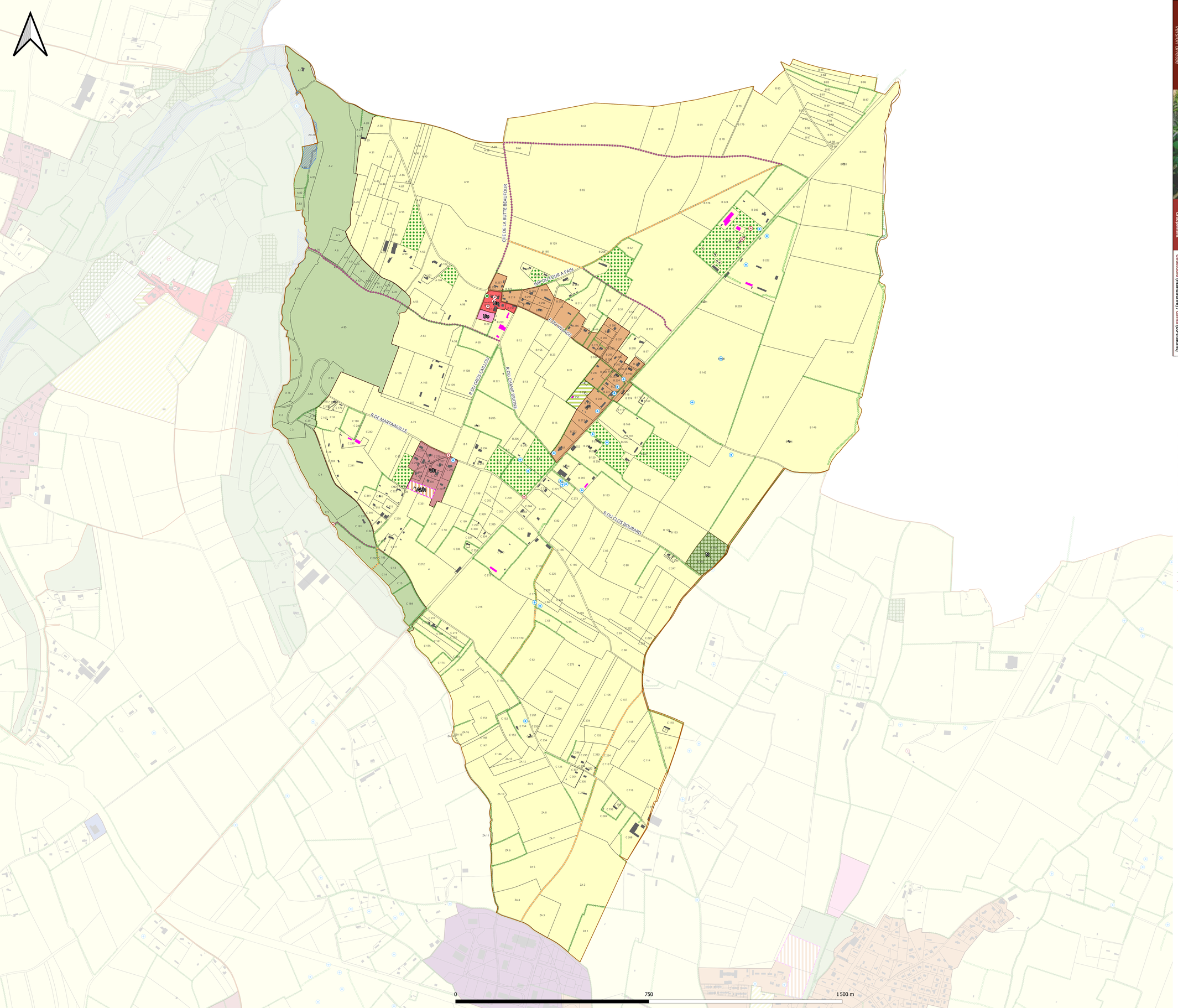



Version arrêtée

Groupement

Géostudio (mandataire) / Gama (co-traitant)

CC Lieuvin Pays d'Auge
Plan Local d'Urbanisme intercommunal

3B. Règlement graphique
VANNECROCQ

Arrêt : 19 janvier 2026
Enquête publique :
Approbation :

Communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

HABILLAGE

- Bâti
- Limite parcellaire
- Limite communale

ZONAGE

- Ua : zone urbaine à caractère ancien avec une certaine mixité fonctionnelle (habitat, commerces, services, équipements)
- Ub : zone urbaine résidentielle à implantation mixte (en limite ou en retrait)
- Ue : zone urbaine à vocation d'équipements
- Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle
- Uz : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales
- AUh : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)
- A : zone agricole
- N : zone naturelle
- Nj : secteur naturel de jardin

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

- Mare (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine bâti (L.151-19 CU)
- Eléments du patrimoine naturel et paysager (L.151-23 CU)
- Eléments du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)
- Rues et sentiers piétonniers / cyclables à créer (L.151-38 CU)
- Espace Boisé Classé (L.113-1 CU)
- Elément du patrimoine naturel à préserver (L.151-23 CU)
- Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)
- Zone humide

Le territoire de Lieuvin Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines :
https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres[...]avites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure